INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 210 Avril 2020 - 150 DA

www.actuel-dz.com

L 20210 - 04 - A - 150,00 DA - DZ

FERMÉ POUR CAUSE COVID-19

SUIVEZ LE FIL DE L'ACTUALITÉ

www.actuel-dz.com

EDITO

L'Algérie face aux conséquences du Covid-19

Les bourses dégringolent, les entreprises ferment, les gens se confinent et le moteur économique, qu'est la consommation dans la majorité des pays du monde, est à l'arrêt. Certes, le risque sanitaire est maximal mais le tribut économique payé par l'économie mondiale au Covid-19 est colossal. L'Algérie traverse, de son côté, une crise économique inquiétante surtout avec la baisse du prix du pétrole en dessous des 30 dollars le baril. Certains experts estiment même que l'Algérie pourrait se retrouver en manque de liquidité avec des conséquences désastreuses.

Nul n'ignore que le pétrole est une ressource importante de notre économie nationale, lui fournissant une part considérable de sa recette budgétaire, et si cette ressource venait à s'effondre en raison de la chute du prix du pétrole, cela peut affecter l'ensemble des services de l'État.

L'autre point inquiétant également ce sont les prévisions des experts qui parlent de l'acheminement de l'économie algérienne vers une récession en 2020. C'est ce que prévoit, d'ailleurs, l'Institut de la finance internationale (IFI) dans un rapport publié récemment. L'économie algérienne devrait se contracter de 1,3%.

Les réserves de change de l'Algérie ont reculé pour atteindre 62 milliards de dollars actuellement. Or le gouvernement n'est pas resté indifférent face à cette situation financière inquiétante. A titre d'exemple, le Conseil des ministres, lors de sa dernière réunion, a décidé de réduire les dépenses du budget de fonctionnement de 30%, sans toucher les salaires et de baisser le montant de la facture d'importation de 41 à 31 milliards de dollars. Mais cela est-il suffisant pour diminuer de l'intensité de la crise financière ?

L'Algérie pourra-t-elle faire face aux conséquences du Covid-19 ? C'est la question que tous les Algériens se posent■

L. KESSACI

L'ACTUALITÉ EN IMAGES

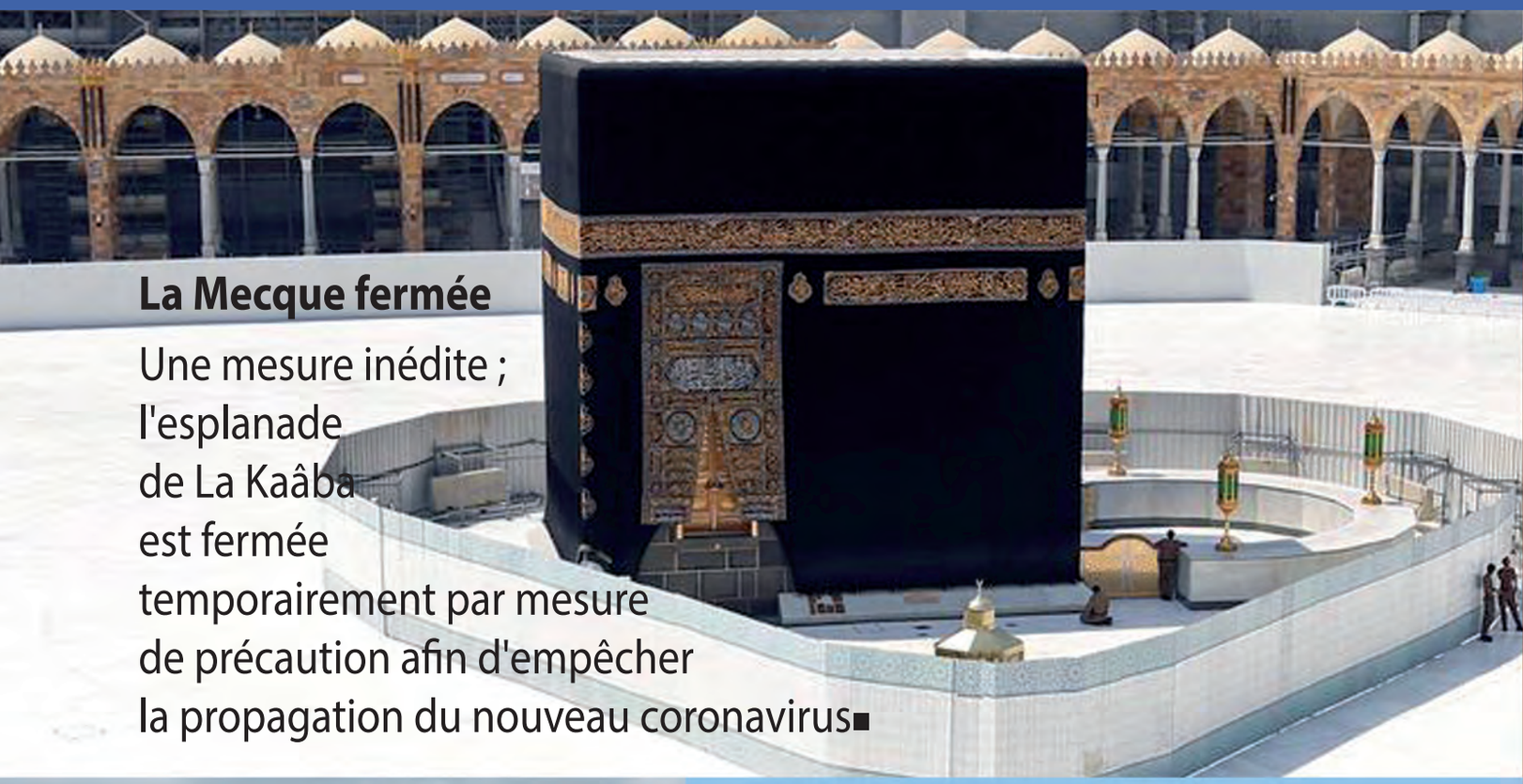

La Mecque fermée

Une mesure inédite ; l'esplanade de La Kaâba est fermée temporairement par mesure de précaution afin d'empêcher la propagation du nouveau coronavirus■

Les avions d'Air Algérie cloués au sol

En raison de la pandémie Covid-19, la flotte d'Air Algérie est clouée au sol. De ce fait, la nécessité exige la protection des avions et leurs composants de tous les dégâts qui peuvent parvenir. C'est l'opération stockage et préservation■

En Chine, les usines de masques poussent comme des champignons

La Chine a enregistré 8.950 nouveaux producteurs de masques sur son territoire. « *Une machine à faire des masques, c'est devenu une planche à billets* ». « *C'est comme fabriquer de l'argent* », a avoué un industriel chinois■

Covid-19 : note salée pour l'économie mondiale

L'impact de la pandémie de coronavirus sur l'économie mondiale risque d'être colossal. La facture pourrait atteindre entre 2.000 et 4.000 milliards de dollars US■

Le roi de Thaïlande, Rama X, s'offre un confinement de luxe

Rama X, le roi de Thaïlande, âgé de 67 ans, aurait loué l'intégralité du Grand Hôtel Sonnenbichl, un quatre-étoiles situé dans la station de Garmisch-Partenkirchen, pourtant fermée pour cause de la pandémie. L'établissement a obtenu une dérogation pour accueillir la délégation du souverain dans ses murs, qui comprendrait de nombreux serviteurs■

Plus de 100.000 morts à travers le monde

La pandémie due au Covid-19 a fait depuis son apparition, fin décembre en chine plus de 100.000 morts dans le monde.

N° 210 - Avril 2020
SOMMAIRE

EDITO

L'Algérie face aux conséquences du Covid 19

Le gouvernement n'est pas resté indifférent face à cette situation. A titre d'exemple, il a décidé de réduire les dépenses du budget de fonctionnement de 30%, sans toucher les salaires et de baisser le montant de la facture d'importation de 41 à 31 milliards de dollars.

Phrase du mois

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune :

« Notre pays est totalement prêt à faire face à la pandémie de coronavirus. Le respect des mesures préventives permettra de traverser sereinement cette crise sanitaire mondiale. »

8 Les 100 premiers jours du président
Des « *circonstances atténuantes* »

10 Projet de Loi de finances complémentaire
Covid-19, l'invité surprise

12 L'économie mondiale lourdement impactée par le coronavirus
L'effondrement ?

14 Chute drastique des prix du pétrole
Que faire maintenant ?

18 La chasse aux dépenses
L'autre moyen palliatif à la chute des prix du pétrole

22 Développement local
Une prise en charge urgente !

24 Entretien exclusif avec M. Kamel NASRI Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.
« Je m'attèlerai à trouver des solutions aux problèmes les plus préoccupants du secteur »

30 Nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024
Un pari à relever…

32 Bâtiment
2019, une année blanche

34 Entre 20.000 et 25.000 entreprises à l'arrêt technique
Le BTPH dans de beaux draps

36 Interview exclusive avec Hamid BATATA, directeur général de Sarens Algérie
« Il faut croire en la vertu du travail »

40 Bâtiment et travaux publics
Un secteur pas si « *béton* » que ça en temps de crise

44 Temps de crise
Le PPP pour la relance du secteur du BTPH

48 Bâtiment et travaux publics
Les nouvelles décisions du gouvernement raniment le secteur

50 Rénovation du vieux bâti d'Alger
Beaucoup reste à faire !

52 LFC 2020
Des mesures encourageantes

54 Développement de la finance islamique en Algérie
L'heure est à l'action

56 Le marché pétrolier aux abois
Et l'Algérie dans tout ça ?

58 Suite à l'échec de l'accord Algérie-UE
Quel avenir pour l'accession à l'OMC ?

60 Investissement
Les Britanniques séduits par le nouveau climat d'affaire en Algérie

62 Covid-19 et tourisme
Une vraie hécatombe !

64 Crise économique et Covid-19
Ces secteurs qui passent entre les mailles du filet

66 **Portrait :** Yasmine Belkaïd
Une fierté pour l'Algérie

TOP

2 millions d'unités

Saidal a augmenté sa production de paracétamol, et a mis à la disposition de ses centres de distribution (Centre, Est, Ouest) plus de 2 millions d'unités de vente de Paracétamol (500 mg et 1g) et 500.000 unités de ventes de vitamines C■

FLOP

Des milliers d'entreprises risquent la fermeture

Des milliers d'entreprises risquent de cesser définitivement leurs activités et de mettre, ainsi, à la rue des centaines de milliers d'employés, avec pour conséquences de sérieuses difficultés dans l'approvisionnement du pays■

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : 213 (0) 21 37.29.63
213 (0) 21 36.38.73
Fax : 213 (0) 21 37.58.58
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
BOUALEM BOUAHMED
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : (0) 21 37.29.63 - (0) 21 36.38.73
Fax : (0) 21 37.58.58
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Avril 2020

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Les 100 premiers jours du président

Des « *circonstances atténuantes* »

Exceptionnel. L'urgence créée par la pandémie et ses impacts sur la vie de tout un pays a sérieusement faussé tous les calculs et les projections du plan de travail du staff gouvernemental, obligeant tous les responsables à tous les niveaux à se mettre en stand-by pour répondre à toute éventualité pour faire face à la crise sanitaire.

C'est dans un contexte politico-social pour le moins exceptionnel que le nouveau président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a pris officiellement ses fonctions le jeudi 19 décembre 2019 en prêtant serment, après s'en être sorti vainqueur des élections présidentielles du 12 décembre, totalisant 58,13% des voix exprimées, sachant que le taux de participation au scrutin n'était que de 41%. Dès l'entame de son mandat, Abdelmadjid Tebboune, 74 ans, ancien Enarque qui a déjà occupé le poste de Premier ministre en 2017, devra user de toute son expérience professionnelle acquise dans les arcannes de l'administration algérienne pour imposer un nouveau système de gouvernance, en remplacement de l'ancien très décrié par le peuple ces dernières décennies.

L'homme qui a déjà bouclé ses 100 jours à la tête de l'Etat algérien, et comme le veut la tradition concernant spécialement cette période symbolique de pouvoir, un premier bilan de son labeur s'impose malgré que ce dernier est loin de refléter véritablement les résultats de ses nombreuses promesses de sa campagne électorale, car entre la parole et les actes, il y a tout un monde.

Certes, le nouveau président de la République s'est dit garant, lors de sa première conférence de presse, le vendredi 13 décembre à Alger, de la concrétisation de tous les engagements qu'il avait annoncés en grande pompe à la population avant d'être intronisé chef de l'Etat. Révision en profondeur de la Constitution, ouverture d'un dialogue avec le Hirak, un Etat assaini des corrompus et des corrupteurs avec la poursuite du combat contre la bande et ses relais quel que soit l'endroit où ils se trouvent, séparation entre l'argent et la politique, rupture définitive avec les anciennes pratiques, protéger et défendre les droits des femmes qu'elles travaillent ou qu'elles soient au foyer, faire redémarrer la machine industrielle, pour ne citer que ces quelques points de son programme de travail. Bref, tourner la page du passé et ouvrir celle de la nouvelle République avec tous les Algériennes et les Algériens quels que soient leur couleur politique ou leur rang social. Un travail de titan.

Cependant, faire revenir un pays à bon port n'est pas de tout repos. Cela étant dit, il faut garder à l'esprit que la prise de fonction de Tebboune a, hélas, coïncidé avec une période caractérisée par un concours de circonstances très fâcheux, à savoir la dégringolade des prix de l'or noir conjuguée à l'avènement de la pandémie de coronavirus, et ce n'est pas rien.

Cet état de faits n'a pas manqué d'exacerber les inquiétudes du président des Algériens tant sur le plan économique que sanitaire. Cette situation très défavorable a mis en mauvaise posture Tebboune qui doit gérer des dossiers aussi chauds que compliqués, sachant que ces conditions sont néfastes pour tout décideur et non pas propres à l'Algérie. Il est admis par les observateurs de l'économie mondiale que l'économie mondiale est désormais entrée de plain pied dans une récession, conséquence de la pandémie de coronavirus qui se propage dans le monde, comme annoncé récemment par la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva.

Du coup, exceptionnel. L'urgence créée par la pandémie et ses impacts sur la vie de tout un pays a sérieusement faussé tous les calculs et les projections du plan de travail du staff gouvernemental, obligeant tous les responsables à tous les niveaux à se mettre en stand-by pour répondre à toute éventualité pour faire face à la crise sanitaire.

De toute évidence, le projet du plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République prendra le temps qu'il faudra pour que les premiers fruits soient visibles sur le terrain. En attendant, l'espoir est permis. Aucunement, il ne faut préjuger de la performance d'un programme encore très récent, qui, faut-il le reconnaître, se trouve au stade de la mise en place des dispositifs réglementaire et budgétaire. Aussi, il serait illogique d'anticiper le cours des événements et de prendre un jugement à l'emporte-pièce.

Du reste, il faut rappeler que le président de la République avait promis d'améliorer le pouvoir d'achat des Algériens, et bien toute chose a un début, puisque près de 2 millions de retraités vont bénéficier de la nouvelle mesure du gouvernement qui consiste en la suppression de l'impôt sur le revenu global. Selon les statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ils sont 1.980.000 retraités à percevoir une pension de moins de 30.000 DA par mois. Ce chiffre représente plus de 60% des retraités algériens dont la plupart sont chefs de ménage.

Autre mesure en faveur de la population concerne les charges de l'électricité, du gaz et de l'eau dont aucune augmentation des factures n'est prévue dans le texte de la prochaine Loi de finances complémentaire. Des promesses de campagne réalisées en attendant d'autres.

Pour l'instant, l'heure est à l'accélération des mesures où tout un chacun est placé en ordre de bataille pour organiser une riposte efficace et déterminante. La gestion d'une pandémie d'une telle ampleur par le gouvernement algérien est au cœur des débats ces dernières semaines. Les autorités ont mis en place une stratégie pour réduire l'impact du coronavirus et sur la santé publique et sur l'économie en général. N'est-ce pas là une preuve de la prise en charge des revendications quand bien même légitimes du peuple algérien ?

R. A.

Projet de Loi de finances complémentaire

Covid-19, l'invité surprise

Inattendu. Abdelaziz Djerad, chef du gouvernement, avait assuré que la prise en charge financière du plan d'urgence est prévue dans l'élaboration de la prochaine Loi de finances complémentaire (LFC) pour l'exercice 2020.

L'avènement du Covid-19 en Algérie a contraint le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à ajourner l'examen du Projet de loi de finances complémentaire jusqu'à l'évaluation des répercussions des mesures financières prises au niveau du gouvernement, ainsi que l'évolution de la situation dans le monde.

Toutefois, le président de la République a annoncé les mesures immédiates, dont la prise en charge, lors de l'élaboration de la Loi de finances complémentaire, des pertes subies par les opérateurs en raison de la propagation du coronavirus. Dans cette optique, Abdelmadjid Tebboune n'a pas manqué de donner des orientations précises à l'adresse de l'équipe gouvernementale quant aux actions à mener pour surpasser les répercussions de la crise économique mondiale.

Effectivement, d'après l'exposé qui a été présenté par le ministre de l'Energie concernant la situation qui prévaut au sein des marchés pétroliers mondiaux, il a été enregistré une chute de plus de 50% des prix du pétrole en mars, comparé au mois de janvier dernier. Cette très mauvaise situation des transactions pétrolières dans le monde a évidemment accentué la descente aux abysses des recettes des hydrocarbures, et toute baisse des recettes et des réserves de change entraîne automatiquement un dérapage de la valeur du dinar par rapport aux monnaies fortes, dont le dollar et l'euro.

A ce niveau, il devient très ardu pour le gouvernement algérien de jouer les bons équilibristes en ces temps de disette en matière de rentrées en devises. C'est pour cela que le président de la République a affirmé que le recul des recettes algériennes d'exportation des hydrocarbures était une réalité liée à l'évolution de la pandémie de coronavirus que connaît le monde, assurant que nous devons nous préparer sérieusement pour y faire face. Pour ce faire, nous sommes appelés à revoir l'ordre des priorités de l'élan économique. Ça ne doit en aucun cas affecter les axes vitaux des plans nationaux de développement, notamment ceux portant sur les acquis sociaux, à l'instar du niveau de vie du citoyen, des salaires et retraites et des postes d'emploi, a-t-il souligné. Et d'ajouter, c'est également une occasion pour nous de prendre conscience de la vulnérabilité de notre économie nationale, en raison de notre négligence pendant des décennies à la libérer de la rente pétrolière, indiquant qu'il est impératif de mettre un terme aux mauvaises pratiques héritées de la période de l'aisance financière, à l'exemple du gaspillage, de l'esprit dépendantiste, de fainéantise et de surconsommation.

Cependant, le nouveau gouvernement aura-t-il les coudées franches pour atteindre ses objectifs inscrits dans le plan d'action du gouvernement s'agissant, à titre d'exemple, de l'éradication de centaines de points noirs des zones d'ombre. Pour ce faire, Abdelaziz Djerad avait assuré que la prise en charge financière du plan d'urgence est prévue dans l'élaboration de la prochaine Loi de finances complémentaire (LFC) pour l'exercice 2020. Cependant, toutes les éventuelles décisions d'actions ou de mesures demeurent suspendues à l'évolution internationale et des cours de l'or noir, et de l'évolution de la situation de la pandémie de coronavirus. Par ailleurs, il est question dans le nouveau texte de l'annulation des mesures *« discriminatoires »* contenues dans la LF 2020.

En outre, le gouvernement envisage, selon M. Djerad, d'introduire des mesures fiscales incitatives au profit des entreprises ainsi que des mesures légales de base nécessaires à l'assainissement et à l'amélioration du climat des affaires et à la relance de l'investissement. Le Covid-19, l'invité surprise, a provoqué un choc universel totalement inédit qui appelle une réponse extraordinaire, et c'est à ce titre-là, et seulement à ce titre, que le gouvernement peut rassurer la population et assurer la paix sociale■

A. A.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
info@caat.dz **www.caat.dz**

L'économie mondiale lourdement impactée par le coronavirus

L'effondrement ?

Chaos. Plusieurs multinationales préviennent que la crise sanitaire mondiale due au coronavirus aura un impact sur leurs résultats. Pour les marchés boursiers, c'est l'affolement. Pour preuve, fin février, les indices en Europe et aux États-Unis perdaient plus de 12%. Du jamais vu depuis la crise de 2008-2009 lorsque l'économie mondiale était entrée en récession.

C'est un uppercut que le coronavirus assène à l'économie mondiale. Les alertes foisonnent. Après l'OCDE qui a tiré la sonnette d'alarme sur *« la situation dangereuse dans laquelle se trouve l'économie mondiale »*, c'est au tour du FMI de prévenir le pire. La récession mondiale engendrée par la pandémie de Covid-19 sera *« aussi grave que pendant la crise financière mondiale sinon pire »*, a mis en garde, lundi 23 mars, sa directrice générale, Kristalina Georgieva, au cours d'une téléconférence avec le G20. Pour elle, *« l'impact économique est et sera grave, mais plus le virus est stoppé le plus vite possible, plus la reprise sera rapide et forte »*.

Du côté des économistes, on parle de *« choc d'offre »* qui entraîne des défaillances d'entreprises et un ralentissement d'une économie déjà affaiblie par les tensions commerciales entre la Chine, les États-Unis et l'Europe. Pis encore, ce choc d'offre risque fort de se voir doublé d'un choc mondial de demande, soit d'une chute de la consommation et des investissements. En effet, on n'a pas besoin d'un dessein pour saisir l'ampleur de cette onde de choc pour le commerce mondial. La Chine compte pour un quart de la production mondiale.

Une *« pause »* chinoise, une panne mondiale

Selon un rapport du Cabinet de conseil en management, KYU associés, la Chine concentre 27% de la production d'ordinateurs mondiale et 60% de la production de paracétamol, et constitue un gros marché mondial pour des secteurs comme le luxe (35% des ventes), l'automobile (40% des ventes de Volkswagen), ou l'électronique (20% des ventes d'Apple).

Les émissions de CO^2 en Chine ont fortement diminué, ce qui témoigne d'une baisse importante de l'activité dans *« l'usine du monde »*. Ce n'est évidemment pas sans répercussions dans le monde, notamment en Europe. Des entreprises sont en rupture de stock. Plusieurs multinationales préviennent que la crise sanitaire mondiale aura un impact sur leurs résultats. Pour les marchés boursiers, c'est l'affolement. Pour preuve, fin février, les indices en Europe et aux

États-Unis perdaient plus de 12%. Du jamais vu depuis la crise de 2008-2009 lorsque l'économie mondiale était entrée en récession. S'ajoute l'effondrement des prix du baril qui, durant la 3e semaine de mars, ont dégringolé à des niveaux non atteints depuis 18 ans. Et les tensions risquent de durer face au recul de la demande et la hausse des stocks.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande de pétrole devrait fortement baisser avec *« la contraction profonde de la consommation pétrolière en Chine, soit 14% de la consommation mondiale et 80% de la croissance de la demande, et les importantes perturbations des voyages et du commerce dans le monde »*. Pour l'AIE, les autres énergies - charbon, gaz et renouvelables - devraient également être affectées par la crise. Avec le coronavirus, aucun secteur n'est épargné.

Pour le secteur aérien, les pertes oscilleraient entre 63 et 113 milliards de dollars. Les grandes entreprises mondialisées font déjà état de pertes de plusieurs centaines de millions de dollars. En France, plus de 3.600 entreprises (60.00 salariés), dont beaucoup de PME, ont demandé à recourir au chômage partiel.

Afrique : 10 milliards USD nécessaires aux dépenses de santé non anticipées

Une situation qui met les pays, y compris les mastodontes de l'économie mondiale, sur le qui-vive. Le président américain, après avoir tenté à maintes reprises de minimiser l'impact du coronavirus sur l'économie US, a fini par proposer un vaste plan de relance de 700 milliards de dollars, avec une suppression des charges sociales jusqu'à la fin de l'année, afin de gonfler le pouvoir d'achat des ménages.

Le ministre britannique des Finances, Rishi Sunak, a, pour sa part, annoncé un plan de 30 milliards de livres « pour protéger les Britanniques, les emplois et les entreprises ». Même si le nombre de personnes contaminées dans le continent africain n'est pas élevé comparativement à d'autres zones, les responsables des finances africains calculent l'impact que la crise aura sur la croissance. Ils estiment qu'il faudra trouver plus de 10 milliards de dollars pour faire face aux dépenses de santé non anticipées. Comme partout dans le monde, la dette va s'envoler, les déficits se creuser et des entreprises s'effondrer■

H. M.

Chute drastique des prix du pétrole

Que faire maintenant ?

Urgence. La Loi de finances pour l'année 2020 aura été l'une des plus controversées du fait qu'elle se soit basée sur un prix du baril de pétrole à 50 dollars ; une référence sur-estimée, de l'avis de certains experts et ce, dès sa promulgation. D'ailleurs, le gouvernement affichait un optimisme un peu démesuré du fait de la conjoncture défavorable qui ne présageait pas de bons jours pour toute l'économie d'un pays préalablement en proie à un pillage sans précédent.

Un optimisme que le pays aura à payer chèrement puisque la nouvelle de la chute brutale des prix du pétrole à un niveau de prix très bas aura été le plus bas enregistré depuis la période critique de la fin des années 1990 car, l'on retiendra bien que le niveau actuel du baril de pétrole, c'est-à-dire en dessous de la barre des 25 dollars, est similaire à celui qui a été enregistré lors de la période allant entre juin 2001 et mai 2004. Une situation catastrophique pour l'Algérie qui se trouve dans une situation très critique.

Il faut dire que malgré toutes les attentes, le cours actuel aura provoqué une véritable onde de choc pour les pays exportateurs et pour l'Algérie en particulier qui, faut-il le rappeler pour la énième fois, est complètement dépendante de cette ressource qui devient de plus en plus un handicap pour le développement. Le fait est que le mode de gouvernance algérien tend plutôt vers un raisonnement de procrastination : tant que la ressource est disponible à un prix raisonnable, autant en tirer le maximum au moyen de budgets faramineux et de transferts sociaux dans le sens de l'éternel achat de la paix sociale. C'est ainsi que tout le pays se trouve dans une conjoncture qui semble être, pour une fois, l'une des plus complexes qu'aura vécue le pays depuis son indépendance et qu'aura à gérer un gouvernement des plus démunis en matière de solutions et de voies de sortie.

Pour rappel, le prix de référence qui a été retenu pour le compte de la LF 2020 prévoit un déficit de l'ordre de 8,5 milliards USD qui risque d'être creusé plus encore, à moins d'un miracle qui ferait monter les cours à un niveau qui fait rattraper tout l'écart provoqué avant la fin de l'année afin que les équilibres initialement prévus soient au moins réinstaurés (même en déficit). Un miracle disons-nous, c'est-à-dire une hausse de plus de 50 dollars pour une période similaire à celle de l'enregistrement du prix bas moins de 30 dollars. Ce fait est aussi à composer avec le taux de change retenu qui est de l'ordre de 123 dinars pour un dollar. Il y a vraiment à espérer que le fossé ne soit pas creusé, aggravant ainsi le déficit qui sera enregistré.

La pandémie de coronavirus, l'autre problème

Cela sans parler de la situation sanitaire dans laquelle la planète entière est en train d'endurer, c'est-à-dire la mise en œuvre de tous les moyens pour lutter contre le Covid 19 qui est en train d'engloutir toutes les ressources humaines et financières, au détriment du fonctionnement de l'ensemble des autres domaines. Les gouvernements des pays touchés vont enclencher des actions protectionnistes à la fois pour contenir au maximum les foyers de la pandémie et pour la protection des entreprises, publiques et privées, afin de prévenir les faillites en chaîne qui sont prévues à la suite des fermetures forcées liées à cet état des lieux.

L'Algérie n'échappe pas à cette situation, sauf que celle-ci se présente pour notre cas avec une façon moins accentuée et moins grave que celle que l'on voit se propager en Europe ou aux Etats-Unis, par exemple. Mais le poids de la pandémie pèse, tout de même, très lourd sur l'état de l'économie avec toutes les mesures prises. A la suite de l'établissement de cet état des lieux, pour le moins très pessimiste, il est à se demander quelles sont les voies que prévoit la

composante actuelle du pouvoir algérien pour la gestion de cette crise, car il faut se mettre à l'esprit qu'au vu de la situation, la sortie prendra certainement beaucoup de temps.

Des réformes urgentes s'imposent

Sans trop compter sur le miracle espéré, il y a lieu d'engager des réformes à large envergure et cela doit commencer déjà par notre conception de l'économie, qui, dans notre cas, est à caractère exclusivement rentier, pour intégrer de nouvelles bases telles que la rémunération de la valeur réelle du travail, l'encouragement de l'investissement rentable dans les domaines autres que ceux en relation, directe ou indirecte avec les hydro- carbures. Le changement est à effectuer à tous les niveaux afin de réduire la dépendance pour une réelle diversification, tout en prenant en considération les contraintes environnementales et celles liées à l'épuisement des ressources naturelles, c'est-à-dire en adoptant les tendances tournées vers le développement durable.

Pour ce faire, il est absolument indispensable d'abandonner la tendance qui a toujours régné en Algérie qui repose entièrement sur les solutions *« roues de secours »* qui ne s'inscrivent pas dans la durée, mais plutôt dans les courts termes avec comme base, le contournement des symptômes au lieu des causes, et la socialisation des dépenses publiques en faveur d'une paix sociale, la plus longue possible.

Il semble que la composante actuelle qui caractérise le nouveau gouvernement fait un peu l'exception par rapport à celles qui l'ont précédé, avec de nouvelles têtes qui transgressent avec celles qui ont toujours occupé la place au temps de l'ancien régime déchu. La création de ministères ou de ministères délégués tels que celui de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la connaissance, celui de l'Agriculture saharienne et des Montagnes, celui chargé des Incubateurs ou encore le retour du ministère délégué chargé des Statistiques et de la Prospective sont tous une traduction d'une volonté politique qui tend vers la recherche d'autres horizons pour l'économie de l'Algérie.

Si l'industrialisation a été un fiasco du fait des scandales liés aux différents dossiers des domaines y afférents, dont nous nous épargnerons les détails, elle devra, cependant, être bâtie et murie, puisque le plan gouvernemental adopté fait de l'industrie un cheval de guerre, les efforts sont à orienter vers l'agriculture, la pêche et les énergies renouvelables. Il s'agit de deux domaines qui représentent un gisement colossal du fait de la convenance parfaite du terrain en Algérie pour y investir. A ce propos, les ministères créés ne feraient que conforter ces domaines avec une bonne interaction et une bonne définition des rôles et des attributions.

Le mieux est à espérer à la condition de certains réaménagements et de

certaines réformes au niveau des domaines de base qui sont la source de la production de véritables compétences, à même de conduire ce changement sans trop d'effets indésirables. Il est question ici des domaines de :

- l'éducation nationale, afin que celle-ci soit orientée vers la qualité de l'éducation et de l'enseignement pour une génération ancrée dans ses origines, dotée d'une éducation morale qui la prépare au travail et au sacrifice pour l'intérêt du pays, et c'est bien au niveau de l'école que cette éducation doit être dispensée ;

- l'enseignement supérieur, afin que celui-ci ne soit plus une usine à diplômés, mais bien un pourvoyeur de compétences prêtes à l'emploi dans les domaines qui servent la stratégie arrêtée pour le pays ;

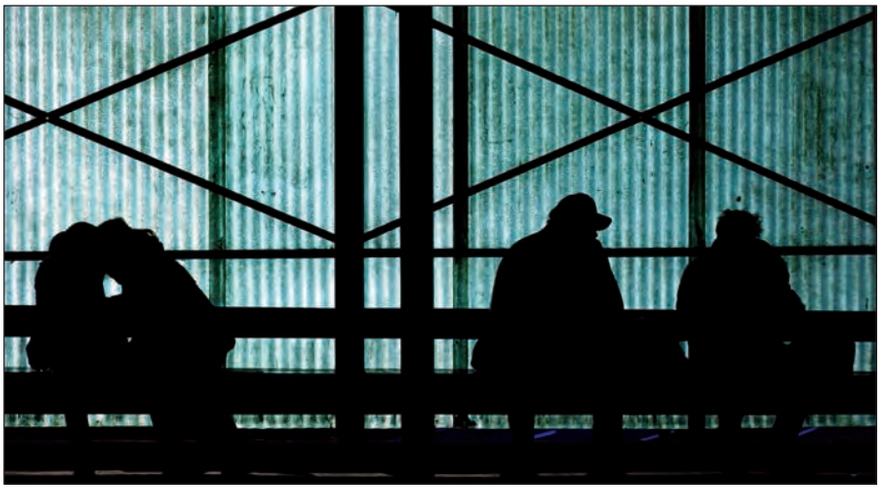

- la justice afin que tout écart des règles de préservation des intérêts économiques du pays et des droits fondamentaux soit réprimé à juste titre, que ce soit du fait de malversations ou d'un manque de compétence.

C'est à partir de ces trois domaines que les pays à puissance économique ont bâti leurs principes conducteurs, c'est-à-dire les rails sur lesquels elles réalisent prospérité et développement économiques, amélioration du niveau de vie et justice, sur le plan social, et implication des citoyens sur les plans politique, institutionnel et associatif.

Relancer la machine économique

Il est impératif de disposer alors d'un projet de redressement de la barre vers une relance de la grande machine économique, un projet dont la planification ainsi que l'exécution doivent avoir un caractère à la fois de priorité et d'urgence, un projet à vision pour le moyen terme au moins.

La planification devra prendre en considération, d'une part, l'ensemble des facteurs internes et externes qui constituent la base de l'analyse stratégique, dont les moyens et ressources à la disposition des décideurs de l'Etat. D'autre part, elle comprend la feuille de route à mettre en œuvre avec les objectifs à moyen terme et les résultats à atteindre à court terme.

Le plan d'exécution, quant à lui, doit prendre en compte les moyens par centre de responsabilité, c'est-à-dire par département ministériel, se déclinant du niveau centralisé vers celui des collectivités locales qui sont les centres de décision de base en face des décisions venant *« d'en haut »* ; il doit faire en sorte aussi de favoriser l'interaction entre les différents départements afin de réaliser une certaine synergie dont l'effet permet de pallier une grande partie des conflits qui peuvent découler de la diversité de l'autorité du point de vue fonctionnel. A ce propos, des niveaux d'arbitrage peuvent être mis en place afin de limiter les conflits d'autorité ou ceux liés aux pouvoirs d'engagement.

Enfin, si une question mérite d'être évoquée et mise à table pour discussion, c'est bien celle du financement de cette réforme et de ces changements. Il y a fort à penser, les ressources financières du pays étant insuffisantes pour mener les opérations y afférentes, que les autorités soient poussées à avoir recours aux financements internationaux, c'est-à-dire à l'endettement externe. Cette solution n'est pas à écarter.

D'ailleurs, cette éventualité est largement évoquée dans le milieu du gouvernement, dans la mesure où la discipline, la rigueur et surtout les contraintes qui caractérisent cette solution permettront de revoir plusieurs dispositions de financement à des conditions sévères, et qui ont été souvent discutés. Nous parlons ici de la question des transferts sociaux et des subventions qui pèsent lourd sur l'ensemble de la caisse de l'Etat. Il vaut mieux voir en cette solution une opportunité pour revoir la copie.

La composante, dans les circonstances actuelles, est extrêmement difficile à gérer, mais pas du tout impossible à réaliser■

A. A. B.

aksa POWER GENERATION

AKSA,
VOTRE ENERGIE DU QUOTIDIEN!

1 - 3000 kVA Groupes Électrogènes Diesel

Suivez-nous

Perkins · Cummins · DOOSAN · JOHN DEERE · VOLVO PENTA · MITSUBISHI DIESEL ENGINES

+213 (0) 555 01 27 00-07 • contact@aksa-dz.com • www.aksa-dz.com

KAZANCI HOLDİNG

La chasse aux dépenses

L'autre moyen palliatif à la chute

Rationalisation. La situation extrêmement difficile à laquelle doit faire face le gouvernement, fraîchement constitué, ne favorise pas les choses du point de vue temps, bien au contraire. Toutes les idées reçues depuis au moins 20 années, selon lesquelles l'Algérie se trouve dans une position confortable financièrement, économiquement et socialement parlant, se trouvent effacées d'un revers de la main face à la dure réalité.

La chute vertigineuse des prix du baril de pétrole, avoisinant les 20 dollars, aura été un véritable séisme qui a provoqué une panique générale au sein des pays exportateurs, qu'ils soient membres ou pas de l'Opep, si bien que de grandes tractations sont en cours au niveau international afin d'influencer le cours en faveur de la hausse des prix.

Pour le cas de l'Algérie, les choses sont un peu plus complexes du fait que la Loi de finances soit établie sur la base d'un prix de référence de 50 dollars, soit presque 30 dollars de différence, en ne faisant référence qu'au prix seul, indépendamment du niveau de production qui pourra, lui aussi, subir des perturbations dans le cas où les accords concluraient à une baisse du volume, comme l'a été le cas pour l'année 2017, où l'Algérie a pris sur son dos de baisser la production à 700.000 barils/jour.

Il faut savoir que l'Algérie, membre de l'Opep, même si elle ne figure pas dans le top 10 des pays producteurs, elle bénéficie, néanmoins, d'une certaine influence qui lui permet de travailler dans le sens de faire converger les pays membres vers un accord plus ou moins avantageux.

Cependant, la situation extrêmement difficile à laquelle doit faire face le gouvernement, fraîchement constitué, ne favorise pas les choses du point de vue temps, bien au contraire. Toutes les idées reçues depuis au moins 20 années, selon lesquelles l'Algérie se trouve dans une position confortable financièrement, économiquement et socialement parlant, se trouvent effacées d'un revers de la main face à la dure réalité.

Ainsi, les solutions offertes à l'Algérie sur le plan financier, du fait que le budget de l'Etat soit déjà arrêté, sont peu nombreuses et très coûteuses pour la plupart d'entre elles. Le gouvernement devra certainement revoir les montants budgétisés par le biais d'une Loi de finances complémentaire qui reverra à la baisse les postes des dépenses ainsi que ceux des recettes.

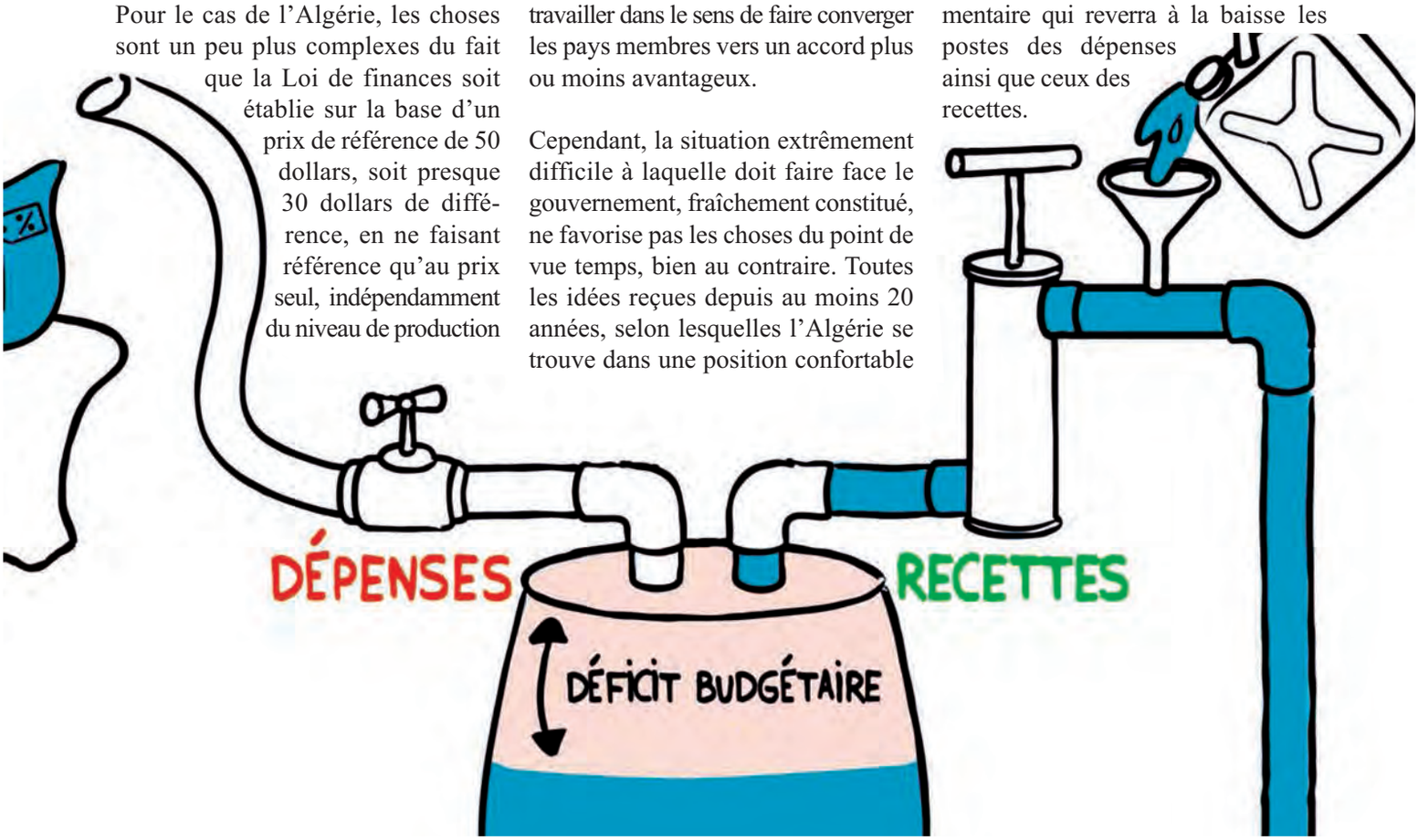

des prix du pétrole

Il y aura ainsi, et certainement, de la restriction d'argent au profit d'une vraie récession cette fois, avec une panoplie de mesures l'accompagnant. C'est à ce niveau que certains efforts peuvent être déployés afin de donner à cette restriction une étiquette et une image de rationalisation.

Si l'on revient à la notion de rationalisation des dépenses, elle fait référence à un processus contenant plusieurs actions dont l'objectif principal est d'atteindre un maximum d'efficacité et d'efficience en vue d'un meilleur fonctionnement avec un minimum de ressources engagées. A l'échelle des entreprises, cela équivaut à l'activation de différents leviers au sein de la structure, à l'exemple de la réduction des dépenses des coûts et des achats, de l'optimisation des processus ou le lean management, de la mutualisation des moyens et ressources, de l'effet de synergie, de la courbe d'expérience, des économies d'échelle, de la taille critique, de la formation et l'apprentissage du capital humain…

Si cette définition est donnée pour le cas d'une entreprise, à l'échelle de l'Etat, les notions n'accusent pas de grandes différences. Ce sont exactement les mêmes principes de bonne gouvernance qui doivent primer lors de la planification et de la prise de décision et qui doivent être appliqués à ce niveau. Si l'un des leviers paraît le plus évident et le plus rapide à appliquer et dont les effets sont immédiats par rapport aux autres, c'est bien celui de la réduction des dépenses des coûts et des achats. Ce poste, à lui seul, représente un gisement important qui peut favoriser un gain d'argent et un moyen pourvoyeur de finances supplémentaires. Il faut rappeler, à ce titre, que la Loi de finances pour l'exercice 2020 ne lève pas le pied sur la manne dépensière au niveau du budget de fonctionnement. Les dépenses des différents départements ministériels sont pratiquement au même niveau que celles des années antérieures.

Lorsque les premiers signes de la survenance de la crise commençaient à faire leur apparition, des appels ont été lancés pour l'intégration de la rationalisation des dépenses dans les actions de prévention afin que l'utilisation des finances soit orientée vers l'efficacité à moindre coût et à tous les niveaux. L'on connaît bien le mode de fonctionnement des composantes des différentes instances de l'Etat et ses représentations qui ne ménagent aucun dinar pour de l'économie, situation assortie avec des montants budgétisés qui sortent de la normalité.

Tout y est : dépenses pour des projets factices qui auraient pu être préservées tout simplement (réfections de trottoirs, de routes…), des réalisations surfacturées dont les coûts unitaires réels sont, de loin, inférieurs à ceux qui ont été arrêtés lors des passations des marchés, des réalisations dont la population se passerait bien du fait de leur inutilité, mais aussi pour la piètre qualité de réalisation, etc.

Mais que s'est-il passé et que se passe-t-il encore ?

Eh bien, la réponse est très simple à comprendre : aucun système de contrôle des dépenses ou d'évaluation des coûts n'est en œuvre ou mis en place tout simplement. La démocratisation de certaines mauvaises pratiques, cumulées ou non avec des intentions de malversation, a fait que le mot d'ordre est la dépense quel que soit le montant tant qu'on est certain de disposer de rallonges budgétaires consacrées par les visites des officiels de haut rang, ou à coup de lois de finances complémentaires.

De quoi dire que la crise comporte aussi de bons côtés, puisqu'elle permet de mettre à nu les mauvaises pratiques ainsi que leurs commanditaires, laissant ainsi la place à une certaine compétence qui soit capable de mettre en place des systèmes de contrôle budgétaires et de prévision des dépenses et des coûts. Cela est assimilable à la mise en place d'un contrôle de gestion à tous les niveaux dans les entreprises, les administrations et les organismes publics. Parler d'un contrôle de gestion public est synonyme d'un chantier dont la réalisation risque aussi de durer dans le temps, à moins qu'une disposition légale soit promulguée pour avoir le caractère obligatoire.

RECESSION ?

L'outil en lui-même est principalement composé d'une comptabilité de gestion permettant de satisfaire au moins deux objectifs distincts : elle est à la fois un moyen de contrôle des dépenses avec une connaissance précise des composantes des coûts par rubrique et par niveau d'engagement, et elle constitue un moyen de valorisation des prévisions budgétaires par postes et par centre de responsabilité, soit un moyen pour la définition de standards permettant d'anticiper et de plafonner les montants des enveloppes financières pour les marchés à contracter.

La bonne structuration de cet outil, avec à la carte de bons plans de comptes en conséquence, est un régulateur des dépenses et un bon outil de planification. Il suffit que cette structuration suive l'organisation du centre de responsabilité et des activités qui y sont exercées, par nature et par destination des dépenses engagées, qu'elles soient à vocation d'exploitation ou d'investissement. Ceci pour la nature de l'outil, maintenant concernant le niveau de sa mise en place, ce sont tous les niveaux qui sont concernés avec, de préférence, une même structuration au niveau centralisé et décentralisé du pouvoir décisionnel, depuis les niveaux centraux (présidence, Premier ministère, ministères, chambres du Parlement…) jusqu'aux collectivités, organismes et administrations publiques.

La mise en place transversale de cet outil permet, d'une part, de décider verticalement des montants des budgets à accorder à chaque niveau de responsabilité, ainsi que de contrôler les niveaux et les contenus des dépenses et d'instaurer ainsi un système de maîtrise des dépenses.

Si l'outil est simple à appréhender en termes de connaissance et d'architecture, reste à régler la question du système d'information accompagnant cette mise en place, car il y a un aspect important à ne pas mettre à l'écart, celui de la pertinence de l'information. L'on entend ici par pertinence, la disponibilité de l'information en temps et lieux, de façon à permettre une prise de décision séante.

Cette pertinence, à notre sens, est complètement tributaire de l'outil informatique, d'où la nécessité de reprendre l'ensemble des projets liés à l'informatisation et à la digitalisation des institutions et administrations, un projet qui tarde à voir le jour, si ce n'est quelques réalisations qui ont quand même participé au soulagement de la population en termes de déplacements lointains (état civil, télé-déclarations…).

Si l'on devait analyser sa mise en place, ce système est certainement coûteux, soit des centaines de millions de dinars peut-être, l'estimation est laissée ici aux soins de ceux qui en ont la mission. Mais il est certain que le gain qui est attendu en aval peut participer à réduire les charges d'une façon considérable, pouvant aller jusqu'à 45% des dépenses tous niveaux confondus, cela, bien entendu, en attendant que les gouvernants procèdent à la mise en œuvre d'autres solutions palliatives à la chute des prix du pétrole et à la dépendance quasi totale de l'économie du pays à cette ressource■

A. A. B.

LIFTAL

Levage, Manutention & Protection antichute

Safety Tools, Vérins hydrauliques & Produits industriels

Adresse : Haï Mekhadma, à côté de Dar El Moualem
B.P 862 Ouargla 30 000 - Algérie
Tél. : +213 (0) 29 71 65 42 / 43 / 44
Fax : +213 (0) 29 71 97 31
Mob. : +213 (0) 770 94 28 39
Site web : www.liftal-sling.com
e-mail : liftal.sarl@gmail.com
liftal_sling@yahoo.fr

TÜVRheinland CERTIFIED

ISO 9001:2015 Management System

www.tuv.com ID 9108649708

Développement local

Une prise en charge urgente !

Problématique. Le nombre de zones d'ombre en Algérie est de 15.000 zones abritant une population concernée de 9 millions d'âmes, ce qui représente un cinquième de la population totale du pays. Un chiffre qui donne froid au dos.

Par Rabah Karali

Certainement, le fameux documentaire diffusé à la faveur de la première rencontre du président de la République avec les walis résume, à lui seul, la signification exacte du nouveau vocable des pouvoirs publics qui, d'ailleurs, a volé la vedette depuis quelque temps aux autres appellations traditionnelles du genre points noirs pour certaines zones déshéritées ou enclavées pour d'autres. Il s'agit des zones d'ombre, autrement dit le baromètre du degré de développement d'une communauté de par leur jouissance des commodités quotidiennes en ce XXIe siècle. De toutes les manières, y a pas photo. Le fossé est d'autant plus grand que la civilisation ne s'est jamais invitée chez ces petites gens qui habitent ces régions, dont les zones d'ombre sont légions.

Tout ce qui fait d'une cité où il ne fait pas bon vivre

Avant on les appelait parfois les points noirs, de nos jours, les zones d'ombre, histoire de remettre au goût du jour des anciennes expressions pour dire qu'on innove dans la communication. Il s'agit tout simplement de tout ce qui fait d'une cité où il ne fait pas bon vivre. Généralement, toutes les villes algériennes souffrent de plusieurs maux dont certaines comptent des centaines recensés par les autorités locales. Le problème crucial des commodités de base qui affecte des millions d'Algériens depuis belle lurette ne peut être résolu qu'à la condition sine qua non d'une véritable volonté politique pour que les choses changent radicalement. Le mal est profond et aux grands maux, les grands moyens.

Est-ce le cas pour la nouvelle équipe gouvernementale ?

D'ailleurs, le président de la République avait en personne reconnu la grandeur de la mission lors de sa dernière rencontre avec les walis avant d'ordonner une prise en charge urgente de ces zones d'ombre et leur rétablissement selon les normes d'une vie décente.

Dans cette perspective, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait annoncé le lancement d'un plan d'urgence pour la prise en charge des besoins des habitants des zones d'ombre, en vue de réduire les inégalités de développement à travers le territoire national.

Ce plan d'urgence est élaboré sur la base d'une cartographie réalisée par le gouvernement pour identifier, pour la première fois, les zones d'ombre en Algérie, a-t-il fait savoir à la faveur de la tenue de la rencontre président-walis. A ce propos, il a révélé que le nombre de zones d'ombre en Algérie est de 15.000 zones abritant une population concernée de 9 millions d'âmes, ce qui représente un cinquième de la population totale du pays. Un chiffre qui donne froid au dos, n'est-ce pas ! Cependant, le nouveau gouvernement aura-t-il les coudées franches pour atteindre ses objectifs en matière d'éradication des points de ces zones d'ombre ? Les premiers résultats doivent être visibles dans deux à trois mois. Pour ce faire, Abdelaziz Djerad avait assuré que la prise en charge financière du plan d'urgence est prévue dans l'élaboration de la prochaine Loi de finances complémentaire (LFC) pour l'exercice 2020. Du reste, en dépit de la baisse des revenus de l'exportation des hydrocarbures, le gouvernement s'attachera à ses engagements lorsqu'il est question des financements de développement. Par ailleurs, en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, durant la rencontre gouvernement-walis, plusieurs groupes de travail ont été installés au niveau des wilayas sous la supervision du wali et dont la principale mission est le recensement des zones d'ombre et points noirs à travers les différentes communes.

Ces groupes sont composés de représentants de différents secteurs, des élus de l'APW, présidés par un attaché au cabinet du wali qui se chargent des tâches de dénombrement de toutes les zones d'ombre et de leurs points noirs avant de déterminer les préoccupations et les principaux problèmes en vue d'une prise en charge qui reste à programmer selon les besoins exprimés par la population locale.

Le ministère des Ressources en eau donne l'exemple

La mise en œuvre, à partir de la fin mars, du programme élaboré dans le cadre du plan d'action du gouvernement visant à prendre en charge les zones d'ombre pour assurer leur approvisionnement en eau potable est une priorité du ministère des Ressources en eau.

Ainsi, le secteur a procédé à l'approvisionnement des zones d'ombre en eau potable, alors que des chantiers ont été déjà lancés dans trois wilayas, à savoir Tamanrasset, Tiaret et Médéa.

Le ministre des Ressources en eau a aussi fait état d'un autre programme visant à améliorer la situation de certaines régions avant le mois de Ramadhan qui en est à sa première phase, en sus du lancement de la deuxième phase du programme spécial été. Un troisième programme prévu avant la fin 2020 concernera 27 wilayas qui accusent un déficit dans le service public inhérent à l'approvisionnement en eau, a-t-il soutenu.

M. Berraki a indiqué également que des mesures complémentaires sont prévues au niveau local et inscrites au titre des programmes des directions de wilayas des ressources en eau et des collectivités locales, prévoyant plus de 700 opérations relatives à la réalisation de structures hydriques, à la réhabilitation et au montage d'infrastructures hydrauliques. Pas moins de 10 projets structurels ont été mis en œuvre pour combler le déficit enregistré à travers 661 communes et agglomérations pour un total de 9 millions d'habitants résidant au niveau des zones d'ombre■

Interview exclusive avec Kamel Nasri, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :

« Je m'attèlerai à trouver des solutions aux problèmes les plus préoccupants du secteur »

Propos recueillis par Rabah Karali

L'ACTUEL : Nous tenons, tout d'abord, Monsieur le ministre, à vous féliciter pour votre nouvelle nomination à la tête du département ministériel de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Après plus de deux mois de votre installation officielle, quelles en sont vos impressions, vous qui êtes un fin connaisseur du secteur de l'habitat en Algérie ?

M. Kamel NASRI : Tout d'abord, je tiens à remercier monsieur le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la confiance placée en ma personne à la tête d'un secteur stratégique et qui constitue une des priorités de son programme.

Etant issu de ce secteur sensible, je suis conscient de l'ampleur de la responsabilité et des défis qui m'attendent. Aussi, je m'attèlerai à trouver des solutions aux problèmes les plus préoccupants du secteur afin de satisfaire les attentes des citoyens des différentes couches sociales.

Ne trouvez-vous pas que votre mission est très sensible après avoir hérité d'un passif et d'un actif pour le moins qu'on puisse dire très chargés ?

J'estime que la situation du secteur est difficile mais c'est une nouvelle aire qui s'ouvre et qui exige de tous les cadres dévoués du pays de ne ménager aucun effort en vue de réaliser la prospérité et le bien-être de nos compatriotes, notamment dans les zones d'ombre. Mes cadres et moi veilleront à assurer la poursuite des efforts consentis par mon prédécesseur qui a aussi pris les rênes de ce secteur dans une conjoncture difficile.

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a annoncé récemment qu'une Loi de finances complémentaire (LFC) pour l'exercice 2020, destinée à dégager les financements nécessaires aux actions urgentes et prioritaires, est en cours de préparation ; le secteur de l'habitat sera certainement en première ligne.
Peut-on savoir quelles seront essentiellement les actions qui devraient bénéficier de financements complémentaires afin de réaliser les objectifs du secteur ?

Il convient de souligner que les financements demandés au titre de la LFC 2020 constituent des appoints pour permettre l'achèvement des programmes en cours de réalisation dans les meilleures conditions. Il s'agit en premier lieu de permettre de financer la viabilisation des programmes de logements achevés en les raccordant aux différents réseaux (électricité, eau, gaz et AEP) afin de les attribuer dans les meilleurs délais possibles aux bénéficiaires.

En deuxième lieu, assurer la prochaine rentrée scolaire et universitaire dans les meilleures conditions en couvrant les équipements publics en financement nécessaire à leur achèvement.

Il convient de souligner que le secteur de l'habitat, en plus du logement, est également en charge de la réalisation des équipements, notamment ceux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. C'est, donc, une loi de finances complémentaire qui traitera principalement des priorités absolues devant la situation à laquelle le monde entier est confronté sur le plan économique, caractérisée par la détresse sanitaire due à la pandémie Covid-19.

Le Plan d'action du gouvernement, qui s'appuie sur les engagements de campagne d'Abdelmadjid Tebboune, vise à garantir l'accès du citoyen à un logement décent à travers le lancement d'un nouveau programme d'un million de logements, tous segments confondus, et la réception d'un million et demi d'unités à l'horizon 2024, ce qui demande des moyens financiers colossaux. Toutefois, avec les prévisions pessimistes liées à la chute du prix du baril de pétrole, estimez-vous que l'Algérie aura, d'ici là, les moyens de sa politique ?

La quasi-totalité du programme restant à réaliser au 1er janvier 2020, englobant plus de 970.000 unités, est totalement inscrite budgétairement et comprend des programmes de différentes formules, principalement la location-vente, le promotionnel aidé et l'habitat rural qui sont à différents stades de réalisation.

Quant au nouveau programme de 1.000.000 de logements, il est constitué essentiellement des segments d'habitat rural et d'auto-construction dans des lotissements sociaux (65%) et ce, dans le but de réduire la pression sur les pôles urbains et aider davantage les citoyens des Hauts-Plateaux et du Sud à disposer de logements décents.

Nous nous attelons avec le ministère des Finances sous la direction de monsieur le Premier ministre de rationaliser la programmation budgétaire sans pour autant que l'objectif quinquennal ne soit affecté. Les segments de logements à réaliser sont basés sur des montages financiers où le Trésor public intervient par une aide frontale qui sera prévue sur le plan budgétaire. C'est ainsi que malgré les prévisions pessimistes dont vous parlez, la construction des logements ne sera pas perturbée. D'ailleurs, pour cette année 2020, il est prévu l'attribution de 450.000 logements et aides tous segments confondus, dont plus de 170.000 pour le

LPL (Logements sociaux) et plus de 150.000 pour la location-vente (AADL), ce qui démontre que la réalisation de logements se poursuit malgré les difficultés rencontrées sur tous les plans.

En sus des programmes de logements, des équipements publics seront livrés au cours de cette année dont, notamment, ceux relatifs aux établissements scolaires et universitaires. N'était la crise sanitaire que vit l'Algérie actuellement, plus de 70.000 logements tous segments confondus auraient été attribués à la fin du premier trimestre de cette année.

Malgré les difficultés liées à cette crise, qui aura certainement des conséquences sur les délais de livraison des projets, il est de mon devoir de saluer le formidable élan de solidarité des entreprises de réalisation qui contribuent dans la lutte contre le Covid-19 en mettant à disposition du secteur de la santé des ambulances et d'autres aides au profit des citoyens, ce qui montre la portée citoyenne de cet outil de réalisation qui a fait le bonheur de plusieurs centaines de milliers de familles algériennes.

Le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) a déclaré, récemment, que le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) a connu une année blanche durant 2019. Pour étayer ses dires, il a soutenu qu'entre 20.000 et 25.000 entreprises du secteur sont à l'arrêt technique. De plus, entre 150.000 et 200.000 salariés seraient actuellement au chômage technique sur 1,3 million qu'emploie le BTPH. Qu'en est-il vraiment de la situation de l'activité du BTPH présentement ?

Je ne peux pas vous confirmer les chiffres annoncés par cette association qui me semble très exagérés. Il est clair que le plan de charge des entreprises de réalisation a diminué ces deux dernières années. Néanmoins, il y a lieu de signaler que plus de 6.500 entreprises algériennes disposent d'un plan de charge avec le ministère de l'habitat, ce qui est considérable. Ce dernier est réparti entre la réalisation des logements, des équipements publics et des VRD.

Par ailleurs, il convient de souligner que pour l'année 2020, l'AADL a lancé des avis d'appels d'offre pour

« N'était la crise sanitaire que vit l'Algérie actuellement, plus de 70.000 logements tous segments confondus auraient été livrés à la fin du premier trimestre de cette année. »

l'étude et la réalisation de 70.000 logements, dont 4.000 ont été placés (entreprises retenues), 8.000 font l'objet d'avis d'appels d'offre pour la réalisation et le reste est en cours de finalisation des études. Ce qui constitue une bonne opportunité pour les entreprises n'ayant pas de plan de charge, étant donné que la taille des projets reste à leur portée. Actuellement, et au vu de la situation sanitaire en Algérie due au Covid-19, des entreprises commencent à demander des ODS d'arrêt de travaux.

Une importante opération est en phase d'exécution actuellement par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de concert avec le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, portant sur le recensement des demandes relatives au logement au niveau national. Comment se déroule sa mise en œuvre sur le terrain et quels sont ses délais d'achèvement ?

Cette opération, conduite par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire de concert avec mon secteur, est enclenchée pour asseoir une politique prospective permettant d'anticiper les besoins futurs de la population en termes de logements et d'équipements ainsi que les moyens matériels et financiers à programmer pour chaque exercice. Aussi, elle permettra d'évaluer le déficit en la matière au niveau de chaque commune.

Cette opération est en cours et le nombre final des demandes enregistrées sera examiné après l'assainissement opéré en introduisant le Numéro d'identification national (NIN) et la confrontation des différents fichiers des bénéficiaires et celui de la Cnas, la CNR et la Casnos pour évaluer la situation sociale des demandeurs ainsi que le revenu par ménage afin de segmenter la demande.

La ville d'Alger a été déclarée, en 2016, première capitale africaine sans bidonville après l'éradication de 30.000 logements précaires. Néanmoins, le fléau des bidonvilles en Algérie est toujours d'actualité, nonobstant les gros efforts consentis par les pouvoirs publics pour l'éradiquer. Vous avez décidé d'un nouveau recensement des habitants des bidonvilles pour contenir ce phénomène ainsi que d'un programme pour la résorption de l'habitat précaire. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce sujet ?

Sur la base d'un recensement effectué en 2007, il a été dénombré 560.000 habitations précaires au profit desquelles un programme de 388.000 logements publics locatifs a été lancé pour permettre de reloger les familles dans des logements décents et l'octroi des aides à la réhabilitation pour les logements à maintenir, notamment dans les wilaya du Sud, en sus des différentes formules publiques auxquelles certains occupants de bidonvilles ont pu y accéder tels le LSP/LPA et la location-vente.

Ce programme a eu des résultats satisfaisants permettant d'éradiquer l'ensemble des foyers de ce fléau, principalement dans les grandes villes où plus de 45.000 familles ont été relogées depuis 2014, uniquement dans la wilaya d'Alger. Néanmoins certain sites de ce type d'habitations existent encore dans d'autres wilayas et l'éradication totale des bidonvilles requiert une évaluation exhaustive des actions déjà menées et la mise en œuvre d'un nouveau programme destiné au relogement des ménages après un recensement précis tout en mettant en place avec les autorités locales un système de veille dissuadant toute tentative de prolifération et de récidive.

Par ailleurs, les opérations de relogement des habitants des sites d'habitat précaire et illicites se poursuivront jusqu'à l'exploitation de tout le programme qui leur est destiné.

« Plus de 6.500 entreprises algériennes disposent d'un plan de charge avec le ministère de l'Habitat. »

D'autres formules telles que les lotissements sociaux aidés, notamment pour les wilayas des Hauts-Plateaux et du Sud pourraient être une solution adéquate pour la frange de population qui vit dans ces habitations insalubres.

Vous avez affirmé lors de la dernière rencontre gouvernement-walis que votre ministère compte créer, dans le cadre de son plan d'action, un marché immobilier, notamment locatif, à travers l'adoption d'une nouvelle formule, dont le cadre juridique est en cours d'élaboration. A quand son application officielle et quels sont les objectifs attendus de cette nouvelle disposition ?

Outre la diversification de l'offre, cette formule doit permettre de mobiliser la contribution d'investisseurs privés et réduire de la sorte la pression sur les ressources budgétaires de l'Etat. Cette formule promotionnelle libre, dont une partie est destinée à la commercialisation et à la vente libre et l'autre à la location avec des loyers modérés sur la base d'un cahier de charges liant l'Etat aux promoteurs privés, va participer à la dynamisation de l'activité immobilière destinée à la location et sera lancée au titre de l'année 2020.

Etant donné le caractère public consacré à cette formule, elle bénéficiera des avantages de l'Etat, notamment la réduction des charges foncières (abattements sur les prix du foncier). D'ailleurs, cette disposition est matérialisée dans La loi de finances de l'année 2019. Par ailleurs, le secteur veillera à encourager les propriétaires de logements à louer leurs biens, en bénéficiant des avantages fiscaux et, a contrario, examinera l'imposition d'une taxe sur ceux qui resteront inoccupés.

Le plan d'action du gouvernement prévoit, entre autres, la création durant l'année en cours d'une banque spécialisée dédiée exclusivement au financement du secteur de l'habitat. Quelles seront les retombées de ce projet et pour les opérateurs de l'immobilier et pour le citoyen lambda ?

Ce projet a fait l'objet d'une réflexion engagée par un groupe de travail multisectoriel, présidé par le ministère des Finances et dont l'objectif est de renforcer le paysage bancaire actuel par la mise en place d'une institution spécialisée dans le financement de l'habitat afin de réduire la pression sur le Trésor public.

Cette banque sera appelée à recentrer les ressources financières en provenance de l'Etat et ceux du circuit bancaire à travers :

« Pour cette année 2020, il est prévu l'attribution de 450.000 logements et aides tous segments confondus, dont plus de 170.000 pour le LPL (Logements sociaux) et plus de 150.000 pour la location-vente (AADL). »

- La mobilisation des ressources budgétaires et non budgétaires nécessaires ;
- L'unification du bouclage des montages financiers ;
- L'injection au moment opportun des financements totaux nécessaires aux projets ;
- La fluidisation du financement, le raccourcissement des opérations financières à travers l'utilisation de ses propres guichets ;
- La mobilisation de l'épargne populaire.

Et qu'en est-il du projet des cités vertes, monsieur le ministre ?

« Les cités vertes » n'est pas un projet en soi, c'est une action continue à laquelle le secteur de l'habitat veille à généraliser. Tous les projets du secteur bénéficient de l'aménagement des espaces extérieurs à travers, notamment, l'aménagement des espaces verts. A titre d'exemple, la Ville nouvelle de Sidi Abdellah est érigée sur 7.000 ha. 3.000 ha sont urbanisables et 4.000 hectares boisés (périmètre de protection). Avec le ministère de l'Environnement, nous travaillons de concert pour atteindre notre objectif, à savoir se conformer aux normes internationales qui prévoient 10 mètres carrées d'espaces vert par habitant.

D'ailleurs, une convention cadre vient d'être signée entre les deux ministères afin de renforcer l'intégration de l'aspect environnemental, notamment dans les villes et les cités dans le but de lutter contre la pollution et le changement climatique.

D'un autre côté, le secteur s'inscrit totalement dans la démarche du secteur de l'agriculture qui a lancé le programme national de reboisement, qui vise à planter 43 millions d'arbres et qui cible aussi bien les espaces forestiers que les espaces verts dans les villes. L'adhésion et l'implication du citoyen et du mouvement associatif dans cette démarche sont très importantes.

Sachant que M. Tebboun a appelé à la transparence dans la confection des listes des bénéficiaires des logements à distribuer, en ordonnant même l'unification du Fichier national de logement, toutes formules confondues, y compris le logement rural et le promotionnel aidé, avez-vous déjà pris les mesures qui s'imposent dans ce sens ?

Pour lutter contre la fraude et consacrer le principe de transparence et de l'équité en matière d'attribution des différentes formules de logements, le secteur a toujours œuvré à contrôler préalablement tout bénéficiaire par le biais du fichier national du logement créé en 2001, devenu opérationnel en 2012 et qui recense toutes les personnes ayant accédé aux avantages octroyés par l'Etat totalement ou partiellement via les différentes formules de logements initiés dans le milieu urbain ou rural. Néanmoins, au titre du plan d'action 2020-2024, des mesures sont inscrites pour renforcer davantage le contrôle en interconnectant les fichiers de l'état civil, des conservations foncières et tous les autres fichiers liés à celui du logement.

Et pour conclure...

Je tiens à remercier tous mes collaborateurs qui veillent à fournir encore plus d'efforts malgré toutes les difficultés rencontrées et restent mobilisés dans toutes les wilayas afin de réaliser les objectifs assignés au secteur de l'habitat■

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

Assurances
DES RISQUES DE CONSTRUCTION ET DE MONTAGE

Entreprenez en toute sécurité

Assurance :

- Tous Risques Chantiers « **T.R.C** »
  ou Tous Risques Montages « **T.R.M** »
- Engins de Chantier
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité Civile Décennale

L'ACTUEL 210 / Avril 2020 - Anep n°

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
info@caat.dz **www.caat.dz**

Nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024

Un pari à relever…

Intéressant. Le plan d'action du secteur de l'habitat prévoit l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024. Ce plan, présenté par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, prévoit, notamment, *« l'intensification de la production de logements par la mobilisation et l'orientation efficace des ressources financières, la finalisation du programme en cours, l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024, tous segments confondus, et la livraison à l'horizon 2024 de 1,5 million de logements »*.

Dans son chapitre consacré à l'accès au logement, le plan d'action du gouvernement accorde à cette question un intérêt particulier dans le but de trouver les réponses idoines, en garantissant l'accès du citoyen à un logement décent, selon des formules adaptées, en ciblant en priorité les ménages à faible revenu. Dans ce cadre, il s'engage à intensifier la production de logements, à mobiliser et à orienter plus efficacement les ressources financières nécessaires et à assurer l'équité et la justice sociale. Néanmoins, il faut toujours garder à l'esprit qu'il est impératif d'achever les programmes en cours de réalisation et ce, dans les meilleurs délais.

Les principaux axes du programme gouvernemental

A ce titre, le gouvernement œuvrera à :

- l'éradication totale des bidonvilles, à travers le recensement et la mise en œuvre de nouveaux programmes destinés au relogement des familles, en mettant en place un système de veille contre les tentatives de prolifération et de récidive ;
- la prise en charge du vieux bâti, par la consécration de mécanismes de spécialisation des différents intervenants et la mobilisation des ressources financières, en impliquant les citoyens concernés ;
- la mise en place de moyens adéquats pour lutter contre la fraude en matière d'attribution de logements, par le renforcement du dispositif d'attribution et du contrôle préalable ;
- l'accélération de la réalisation des projets de logements en cours et le respect des délais de réalisation, par le biais d'une responsabilisation financière des entrepreneurs ;
- le lancement d'un nouveau programme de 1.000.000 de logements, tous segments confondus, avec les équipements d'accompagnement et les viabilités nécessaires, durant le quinquennat 2020-2024 où l'accent sera mis sur les segments d'habitat rural et d'auto-construction dans les lotissements sociaux ;
- la création d'un marché immobilier, notamment dans le domaine de la location, à travers l'adoption d'un cadre juridique approprié et des incitations financières. Il œuvrera à encadrer et encourager le marché locatif immobilier en impliquant les différents intervenants et en mobilisant le potentiel foncier public comme moyen d'encouragement aux acteurs de la promotion immobilière.

Le plan d'action du secteur de l'habitat pour la période 2020-2024

Essentiellement, le plan d'action du secteur de l'habitat prévoit l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024. Ce plan, présenté par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, prévoit, notamment, *« l'intensification de la production de logements par la mobilisation et l'orientation efficace des ressources financières, la finalisation du programme en cours, l'engagement d'un nouveau programme de un million de logements pour la période 2020-2024, tous segments confondus, et la livraison à l'horizon 2024 de 1,5 million de logements »*. En outre, le plan d'action sectoriel entend également promouvoir la production nationale et encourager le recours aux moyens d'études et de réalisation nationaux, intensifier l'utilisation des matériaux locaux, assurer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et mettre

en place un système d'informations statistiques pour suivre la demande de logements y compris le recours à la numérisation des procédures.

Présentement, le programme de logements en cours de réalisation a vu l'inscription de plus de 682.000 unités en 2019, dont 273.500 logements de type location-vente (AADL), 217.500 logements publics locatifs (LPL), 114.000 de type participatif (LSP) et promotionnel aidé (LPA), outre 22.000 unités de logement promotionnel public (LPP) et 55.000 habitats ruraux.

Pour les mois à venir, les études prospectives élaborées par le secteur tablent sur une meilleure dynamique en matière de réalisation des logements, prévoyant la réception et l'attribution d'importants quotas dès le premier semestre 2020. Dans ce cadre, il est prévu la réception de 160.000 unités de logements AADL au niveau des différentes wilayas, outre la réalisation de près de 700 établissements éducatifs (trois cycles) qui seront distribués progressivement à compter du mois d'août prochain.

Vers la création d'une banque du logement

Dans ce cadre, il faut savoir que la Loi de finances 2020 a consacré la mobilisation d'une enveloppe de 280 milliards DA pour la réalisation de tous les programmes d'habitat. Toutefois, il est indispensable de savoir que la réalisation de tout nouveau programme de construction de logements doit prendre en compte les contraintes de financement eu égard à la conjoncture actuelle de l'Algérie par rapport aux difficultés financières induites par la chute des prix des hydrocarbures. Elle ne doit surtout pas se faire au détriment de la qualité, des aspects architecturaux et de l'aménagement urbain. A ce propos, le président de la République a instruit les ministres de l'Intérieur et de l'Habitat de mettre en place un mécanisme spécial pour le suivi de cette question et la lutte contre les cas de connivence en la matière.

Abdelmadjid Tebboune a encore donné des orientations pour l'amélioration de l'habitat à travers le renforcement du contrôle technique des constructions, la lutte contre la fraude dans les matériaux, l'interdiction de l'utilisation du bois dans les chantiers publics afin de préserver la richesse forestière et la réduction des importations. A ce propos, le chef de l'Etat a donné des instructions portant sur un projet de création d'une banque du logement qui, d'après nos informations, prendra le relais de la Caisse nationale du logement (CNL)■

A. K.

Bâtiment

2019, une année blanche

Catastrophe. La pandémie de coronavirus a joué un très mauvais tour au secteur du BTPH en Algérie, comme en témoignent les déclarations à répétition des chefs d'entreprise et de leurs représentants syndicaux qui à chaque occasion ressassent les mêmes expressions d'alerte voire de SOS. En effet, le secteur du bâtiment demeure le plus impacté, puisque de nombreux chantiers de construction ont vu leur cadence de rendement très affectée voire contraints à l'arrêt des travaux.

Quand le bâtiment va, tout va ! Ce n'est, malheureusement, pas le cas actuellement en Algérie. Alors que la situation de la propagation du coronavirus suit une trajectoire ascendante partout dans le monde, tout l'enjeu pour les décideurs est de réfléchir à une stratégie de préservation des vies humaines en priorité, tout en atténuant les préjudices économiques.

D'ailleurs, la Banque mondiale, eu égard à sa riche expérience dans le domaine économique, préconise à cet effet une réponse rapide, coordonnée et ambitieuse face à une menace commune. Et c'est bien ce qui se dessine dans notre pays où les hautes autorités dévoilent de jour en jour des programmes de riposte ainsi que des mesures pour répondre au plus urgent, pourtant les dirigeants d'entreprise sont confrontés à une multitude de situations de crise, de l'annonce de mise au chômage total, à la gestion de l'inquiétude des salariés face au risque sanitaire, en passant par la question de la pérennité du core business.

Un malheur n'arrive jamais seul

Néanmoins, la pandémie de coronavirus a joué un très mauvais tour au secteur du BTPH en Algérie, comme en témoignent les déclarations à répétition des chefs d'entreprise et de leurs représentants syndicaux qui à chaque occasion ressassent les mêmes expressions d'alerte, voire de SOS. Du coup, les choses se sont compliquées davantage avec l'avènement du coronavirus à telle enseigne que le secteur du bâtiment demeure le plus impacté puisque de nombreux chantiers de construction ont vu leur cadence de rendement très affectée voire contraints à l'arrêt des travaux.

L'Union nationale des entrepreneurs du bâtiment n'est pas à son premier avertissement concernant les conséquences de cette fâcheuse circonstance de l'apparition du virus conjuguée à une crise économique qui sévit depuis la dégringolade des cours de l'or noir. Du reste, en particulier, le secteur de la construction souffre depuis des mois d'une crise qui ne dit pas son nom d'où 80% des entreprises qui activent dans le bâtiment se sont retrouvées en situation de stand by. Enfonçant encore plus le clou, M. Khalfi, membre de l'Union nationale des entrepreneurs du bâtiment, fait état, quant à lui, d'une baisse des marchés qui s'est répercutée négativement sur le carnet de commandes, mettant sous pression tous les maillons de la chaîne d'activités dans le secteur, allant des producteurs de matériaux

de construction jusqu'aux bureaux d'études, en passant par les sous-traitants et les métiers annexes. Dans ce sillage, il faut rappeler que le représentant de cette Union, Sadek Azzoug, avait alerté en mars dernier qu'entre 20 et 25% des travailleurs du secteur en général ont été licenciés depuis l'année 2019. Lors de sa récente conférence de presse de mars dernier, le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), Mouloud Kheloufi, avait déclaré, de son côté, qu'entre 20.000 et 25.000 PME et sociétés du BTPH sont à l'arrêt technique alors que de 150.000 à 200.000 travailleurs ont été mis au chômage. Le secteur du BTPH, selon Mouloud Kheloufi, emploie 1,3 million de travailleurs. *« Nous avons demandé au Premier ministre d'organiser une tripartite. C'est au niveau de la tripartite que nous pourrons régler tous les problèmes, entre autres, de la demande publique, du reste à réaliser, des avenants des entreprises, du futur programme et du SNMG »*, a annoncé le président de l'AGEA. *« Il y a une crise de confiance énorme »*, déplore-t-il, tout en soutenant que la solution de cette grave crise doit faire l'objet d'une tripartite. Les entreprises du BTPH n'arrivent plus à s'acquitter de leurs charges fiscales et parafiscales et de leurs cotisations sociales. En outre, quelques entreprises supportent tant bien que mal la fermeture de comptes. *« Une aberration »*, a-t-il estimé, indiquant que *« l'année 2019 a été une année blanche pour les entreprises du BTPH ».* Pour Mouloud Kheloufi, *« il n'est pas normal d'exiger des entreprises le paiement des charges fiscales et parafiscales, alors qu'elles n'ont même pas bénéficié de leurs avenants. Ces entreprises doivent survivre. Nous devons assurer leur pérennité »*, a-t-il soutenu.

Bouée de sauvetage

A tout problème, il y a une solution. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a pris les choses en main en prêtant une oreille attentive aux revendications des professionnels du bâtiment, tout en leur assurant son soutien assidu en ces moments pénibles. C'est le cas de le dire concernant cette situation pour le moins très difficile qui a contraint le département ministériel de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville à intervenir en prenant l'initiative qui consiste à la mise en place d'un plan spécial de sauvetage du secteur du BTPH.

Parmi ces mesures, uniquement les entreprises algériennes seront concernées par la construction de logements dans le cadre du parachèvement des projets AADL et autres. Nécessairement, c'est une bonne disposition au profit de milliers de petites entreprises, sachant qu'elles tenteront ainsi de relever le défi et de maintenir leur activité le temps que cette mauvaise période temporaire passe.

Toutefois, la situation risque de s'empirer avec le danger de la dissémination du coronavirus qui a déjà fait le tour de la planète. Les chefs d'entreprise commencent à ressentir les effets d'une telle crise, mais ils ne savent plus à quel saint se vouer pour contenir cette catastrophe qui s'est abattue sur leurs entreprises sans crier gare■

K. R.

Entre 20.000 et 25.000 entreprises à l'arrêt technique

Le BTPH dans de beaux draps

Alarmant. Le constat est là, implacable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et c'est parce que l'avenir des entreprises activant dans ce secteur est sérieusement menacé, que l'AGEA interpelle pour la énième fois les pouvoirs publics et sollicite, cette fois-ci, une tripartite d'urgence, à l'issue de laquelle il sera procédé à l'installation d'un Comité de suivi des résolutions devant rendre compte, chaque mois, de l'état d'exécution des résolutions édictées.

Par Hamid Merzouk

Le BTPH souffre. Pataugeant dans un magma de difficultés inextricables, les entreprises du secteur agonisent. A coups d'appels solennels, parfois sous forme de SOS, ces entités, qui pourtant emploient 1,3 million d'Algériens, n'ont pas trouvé une oreille attentive à leurs doléances. Leurs mises en garde quant à la dégradation de la situation de leur secteur remontent à quelques années déjà.

Aujourd'hui, déplore l'Association générale des entrepreneurs algériens, entre 20.000 et 25.000 entreprises du BTPH se trouvent à l'arrêt technique. Soit 200.000 employés au chômage et une baisse de 90% des ventes des fabricants de matériaux de construction. Cet état des lieux est la conséquence des énormes impayés des entreprises, de l'absence d'un plan de charge et du *« harcèlement »* des entreprises exercé par les différentes caisses. Rien que pour les avenants, les créances impayées s'élèvent à 2 milliards de dinars, dont certaines remontent à 2014.

Une tripartite d'urgence

Le constat est là, implacable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et c'est parce que l'avenir des entreprises activant dans ce secteur est sérieusement menacé, que l'AGEA interpelle pour la énième fois les pouvoirs publics et sollicite, cette fois-ci, une tripartite d'urgence, à l'issue de laquelle il sera procédé à l'installation d'un Comité de suivi des résolutions devant rendre compte, chaque mois, de l'état d'exécution des résolutions édictées. Au chapitre des entorses, s'inscrit également l'octroi des projets dans le secteur des travaux publics à des entreprises étrangères dans le cadre de marché de gré à gré. Ce délaissement de l'entreprise locale s'inscrit en porte-à-faux avec les orientations du gouvernement portant émergence d'une industrie locale et d'un label made in Algeria. Pour Mouloud Kheloufi, président de l'AGEA, il s'agit d'une corruption non déclarée, pointant du doigt le laisser-aller des différents gouvernements qui se sont succédé.

Plus que jamais, l'Etat doit consentir un effort pour assurer la pérennité des entreprises. Par quels leviers ? L'AGEA brandit l'argument de l'annulation pure et simple de la short-list des entreprises accédant aux projets via le gré à gré, et revenir au Code des marchés publics avec la préférence de 25% des entreprises, publiques ou privées. S'ajoute l'impérative révision du cahier des charges relatif à la promotion immobilière, avec à la clé l'encouragement de l'entreprise nationale à construire des habitations destinées pour 50% à la location et l'autre moitié à la vente. Le tout s'inscrit dans l'impératif d'atténuer grandement la spéculation du marché de la promotion immobilière.

Effet cascade

Comme un malheur ne vient jamais seul, au délaissement desdites entreprises s'ajoute, depuis 2014, la baisse drastique des revenus pétroliers et son corollaire : gel de la majeure partie des projets non entamés et insuffisance des crédits de paiement pour les projets en cours de réalisation. Aujourd'hui, la situation ne présage pas de meilleurs lendemains. Le prix du baril s'effondre à des niveaux jamais atteints depuis 2002. Une situation accentuée par le retard d'aller vers une réelle diversification économique.

Un effet cascade est à craindre. Si la crise vient à s'installer dans la durée, la tension s'étendra à toute l'activité amont, notamment le secteur des matériaux de construction, dont les capacités cumulées installées et celles en cours de lancement et de réalisation sont dimensionnées pour un plan de charges soutenu. Sans solution efficace, les professionnels prédisent, à titre illustratif, pour le secteur du ciment des surcapacités chiffrées en millions de tonnes. Pour Abdenour Kashi, consultant en intelligence économique, le secteur bancaire qui a longtemps montré un taux de croissance appréciable, marqué par un niveau de crédits non performants acceptables, risque à son tour de subir de plein fouet la crise du BTP qui le conduirait à enregistrer un volume de crédits non performants plus important, induisant des approvisionnements de masse qui impacteraient sa rentabilité. Le nouveau paradigme économique que le gouvernement compte mettre en place doit impérativement restituer ses lettres de noblesse à ce secteur vital figurant souvent parmi les premiers propulseurs de la croissance hors hydrocarbures■

Interview exclusive avec Hamid BATATA, directeur général de Sarens Algérie

“Il faut croire en la vertu du travail”

Interview réalisée par Rabah Abdessemed.

Dans sa vie professionnelle, Hamid BATATA, directeur général de Sarens Algérie, a toujours considéré le travail comme une règle sacrée dans tout ce qu'il entreprend. C'est, en fait, grâce à cette sorte *« d'énergie renouvelable »* que son entreprise est devenue en Algérie la référence indiscutable dans les secteurs d'activités de levage, de manutention et de transport exceptionnel.

Après 17 bonnes années d'existence sur le terrain, le premier responsable de Sarens Algérie fait le point avec notre Magazine...

L'ACTUEL : Voulez-vous nous faire une présentation succincte de votre entreprise ?

Hamid BATATA : Sans aucune prétention, si je puis dire, Sarens Algérie est probablement la seule PME de cette taille dans notre pays qui emploie quasiment 500 personnes, qui est à capitaux mixtes mais de droit algérien et dont le personnel est 100% algérien, ce qui caractérise notre spécificité. Aussi, nous existons depuis 2003, et nous sommes d'ailleurs, avant tout, une entreprise citoyenne. Aussi, Sarens Algérie s'inscrit pleinement dans ce concept par notre façon de faire en nous rendant utiles.

Pouvez-vous être plus explicite ?

Nous avons tout d'abord réussi à relever un premier défi, celui d'algérianiser toute une activité dans le levage, la manutention et le transport exceptionnel. Si on revient quelques années auparavant, notre pays n'avait pas de tradition dans ce champ d'action professionnelle, car on peut posséder une grue mais, en revanche, techniquement, on ne maîtrise pas toujours son utilisation de façon optimale.

Du reste, grâce à notre partenaire international Sarens Group, connu pour être un leader mondial dans ce domaine, nous avons appris énormément de choses avec lui. Tout au début de notre existence, pratiquement la majorité de nos interventions se faisaient avec des opérateurs de grues et des mécaniciens étrangers venus de Belgique, d'Allemagne ou de France. Aujourd'hui, nous travaillons avec uniquement des techniciens algériens, in fine. Nous avons assuré un transfert de technologie comme il se doit, autrement dit de la manière la plus adéquate pour les besoins de l'Algérie. Aussi, nous avons intégré à 100% notre métier. Sarens Algérie n'a absolument rien à envier à ses homologues dans le monde qu'ils soient en France, aux Etats-Unis, en Belgique ou ailleurs.

Que représente Sarens Algérie en termes de chiffres dans le marché algérien. Avez-vous été impacté par l'infléchissement de l'activité économique nationale particulièrement en 2019, notamment dans les secteurs qui sont stratégiques pour le carnet de commandes de Sarens Algérie ?

A mon humble avis, le chiffre qui doit être important est celui de la plus-value que notre entreprise apporte à l'économie nationale. Bien entendu, une seule entreprise ne va pas suffire, il y en a d'autres mais, disons-le avec regret, elles n'ont pas notre envergure, par rapport à notre spécialité. Cela étant, il en faudrait au minimum une dizaine de cette taille pour couvrir l'ensemble des besoins en Algérie au vu des grands projets structurants.

Plutôt que de parler de chiffre d'affaires, il serait plus intéressant de mettre sur la table un élément qui est à mes yeux

plus important, à savoir le nombre d'emplois permanents qui sont assurés par Sarens Algérie, et l'autre élément, et pas des moindres, c'est le fait que nous employons 100% de nationaux en plus de la formation chaque année de 30 jeunes destinés à intégrer notre entreprise.

C'est dire la spécificité, pour ne pas dire l'originalité, de Sarens Algérie qui a algérianisé un métier tout en ramenant un input qualitatif pour l'ensemble du secteur.

Votre métier exige un savoir-faire et des qualifications particulières en matière d'ingénierie et de technologie de pointe. De quelle manière s'implique Sarens Algérie dans la formation de ses ouvriers pour bien maîtriser l'usage de ses équipements. En outre, êtes-vous satisfait du niveau de qualification de la main-d'œuvre algérienne dans ce domaine bien précis ?

Effectivement, cela nous amène à parler de notre stratégie de développement concernant, notamment, le volet formation du personnel qui est d'ailleurs très important à nos yeux. Ainsi, pour accompagner les activités de manutention, de levage et de transport exceptionnel, nous avons prévu un centre de formation et de maintenance multidisciplinaire à Oued Smar, à l'est d'Alger. Celui-ci sera dédié toujours à nos besoins mais aussi il sera destiné à des parties tierces. Il s'agit, dans ce cas, de prendre en charge les travaux de réparation et de maintenance de tout acteur qui nous sollicite.

Aussi, nous envisageons, dès l'année 2021, d'intervenir au niveau international par l'intermédiaire d'une main-d'œuvre algérienne qualifiée et très expérimentée.

Quels sont les genres de projets pour lesquels Sarens Algérie est sollicitée pour offrir ses prestations de service ?

En ce qui concerne notre domaine d'activité, nous participons pratiquement à tous les projets structurants à travers le territoire national qui sont réalisés par les EPC que sont les grandes entreprises internationales telles que Hyundai, Samsung, Danieli, mais également les sociétés nationales publiques et privées, à l'exemple de Cosider. D'ailleurs, pour illustrer nos types d'intervention sur chantier, je citerai au passage deux exemples importants de projets dans lesquels Sarens Algérie a collaboré par ses prestations de service.

Premièrement avec le groupe Cosider, Sarens Algérie a pris part dans le cadre de l'extension du métro d'Alger, à Oued Smar, à une opération complexe d'installation d'un tunnelier de 1.465 tonnes à une profondeur de 30 mètres. Il s'agit d'un projet complexe comportant de nombreuses variables : pour se préparer, le département d'ingénierie de Sarens Algérie a mené une étude afin de déterminer la meilleure façon de positionner le tunnelier dans les conditions les plus optimales. Chacun des composants avait des dimensions et des poids différents, dont le plus important était la tête de coupe, qui pesait 215 tonnes. Nous sommes fiers de contribuer à ce projet structurant qui permettra au groupe Cosider et à l'Algérie d'avancer plus rapidement dans le projet de l'extension du métro d'Alger.

> ***« Sarens Algérie a algérianisé un métier tout en ramenant un input qualitatif pour l'ensemble du secteur. »***

Deuxièmement, dans le cas du projet complexe sidérurgique algéro-qatari de Bellara, dans la wilaya de Jijel, Sarens Algérie a participé à la réussite du projet avec pas moins de 70 équipements de levage et de transport sur une durée de 3 ans, pour la manutention de divers équipements lourds, rentrant dans la construction du complexe.

« Sarens Algérie est l'une des rares PME de cette taille qui emploie 500 personnes, qui est à capitaux mixtes mais de droit algérien et dont le personnel est 100% algérien. »

Quels sont les secteurs qui correspondent le plus à votre *« cœur de métier »*, et dans ce cadre, faites-vous face à une forme de concurrence déloyale au niveau de certaines filières bien déterminées ?

Pourquoi je dénonce cette concurrence déloyale ? C'est que nous avons des dispositions qui, malheureusement, ne mettent pas l'ensemble des acteurs sur le même pied d'égalité.

Je m'explique : à notre niveau, nous n'avons pas peur de la concurrence et j'insiste sur cela, car, d'une part, la concurrence est émulatrice, nécessaire voire indispensable pour nous obliger à nous remettre en cause en permanence et, d'autre part, une concurrence déloyale est pénalisante lorsqu'elle ne met pas les entreprises sur le même piédestal, ce qui fait que mes concurrents chinois, turc, égyptien etc. disposent d'avantages que je ne possède pas. Il ne sont pas résidents, ils ont accès à des autorisations que je n'ai pas. Il peuvent faire des importations en admission temporaire, ils peuvent importer des équipements usagés, comme des grues de plus de vingt ans d'âge, ou les sous-traiter par une autre société quand bien même cette dernière est une concurrente à Sarens Algérie, par contre, moi, pour acquérir une grue de 600 tonnes, je dois l'acheter neuve, ce qui me coûte très cher.

Dans ce sens, je vous fais savoir que nous sommes l'unique entreprise en Algérie détentrice d'une grue d'une capacité de 600 tonnes sur chenilles qui a travaillé 24h/24 ,7 jours/7 au niveau du chantier de l'aérogare internationale d'Alger. Un équipement de cette configuration toutes options coûte presque 6 millions d'euros, alors que notre concurrent chinois a la possibilité d'acquérir une grue similaire (usagée) pour un prix dix fois moins cher. Par conséquent, cette disposition algérienne n'est pas équitable sur ce point et devrait changer. Cela nous a fait perdre des parts de marché et nous oblige à casser les prix pour espérer obtenir une commande.

Les pouvoirs publics ont-ils été alertés par rapport à ces restrictions ?

En 2012, nous avons pris l'initiative de sensibiliser les décideurs sur ces dispositions réglementaires qui nous limitent dans notre champ d'action. Des responsables nous ont assuré que le problème sera pris en charge.

Néanmoins, au niveau application, depuis cette période, nous n'avons rien vu venir. Nous sommes toujours pénalisés. L'opportunité serait que

l'Etat algérien prenne conscience pour encourager tous les acteurs, tout en les mettant sur le même pied d'égalité. Par ailleurs, l'avantage que nous avons avec nos concurrents est que

> ***« Nous sommes l'unique entreprise en Algérie détentrice d'une grue d'une capacité de 600 tonnes sur chenilles. »***

nous investissons en Algérie, et dans les équipements et dans les ressources humaines, et donc toute cette richesse reste en Algérie. C'est une façon de vous dire que nous faisons économiser des devises puisque nous facturons en dinars.

Par rapport à cette période de crise économique conjuguée à la crise sanitaire due au coronavirus qui a directement impacté les PME algériennes, comment vous envisagez l'avenir dans le cas d'une aggravation de la situation ?

Nous allons vers une période difficile, beaucoup d'économistes prédisent une récession dans le monde. La pandémie de coronavirus a déjà fait chuter les prix de l'or noir, et le plus embarrassant est que les membres de l'Opep et non-Opep ne se sont pas mis d'accord pour enrayer la chute des prix, d'où un sursaut nationaliste et une stratégie avant-gardiste.

De notre côté, nous souhaiterions qu'il ait est une nouvelle dynamique que nous attendons parce que cela va nous aider à maintenir nos emplois, surtout à conserver notre savoir-faire, car celui-ci se cultive et s'entretient pour ne pas le perdre. Si nous prenons comme exemple le secteur du bâtiment, nous sommes dépendants de la main-d'œuvre étrangère à cause de la perte de ce savoir-faire, étant donné que nous n'avons pas su le capitaliser.

Notre ambition et notre projet c'est de devenir et de faire l'inverse comme nos débuts dans notre métier c'est dire que demain en 2021, nous allons exporter notre expérience et notre savoir-faire, tout en étant ouverts aux autres entreprises. Nos superviseurs, nos grutiers vont pouvoir travailler à Bahreïn ou ailleurs.

Un commentaire sur la règle 51/49 ?

La règle 51/49 est une disposition qui avait son fondement mais qui a aussi ses limites, tout le monde en convient, après c'est du cas par cas. On ne peut rien généraliser.

Je suis pour défendre les intérêts nationaux. Toutefois, je suis partisan de la libéralisation de l'initiative et c'est de cette manière qu'on peut susciter l'investissement direct qui, à notre avis, est fondamental et salvateur pour notre économie.

Donc, nous devons nous adapter à l'instar de ce que font les uns et les autres pour le faire. Cela dit, nous avons devant nous des partenariats avec de grands groupes internationaux qui ont accepté la règle 51/49.

Le hic est que c'est son application qui est rédhibitoire et contraignante mais des aménagements sont nécessaires, malgré que c'est un élément qui a alerté les pouvoirs publics pour défendre les intérêts nationaux.

Le mot de la fin...

Il faut que tout un chacun, tout citoyen, quelle que soit sa position, joue son rôle et apporte sa contribution. C'est la première recommandation. Ensuite, il faut croire en la vertu du travail, et en ce qui nous concerne, le travail c'est le terrain■

Bâtiment et travaux publics

Un secteur pas si « *béton* » que ça en temps de crise

Par Kheireddine Batache

Fragilité. Ayant à peine entrevu le bout du tunnel suite à une année de soubresauts politiques, l'Algérie est de nouveau secouée par une crise économique intense, d'ordre universel cette fois-ci. En frappant le monde de plein fouet, l'épidémie de coronavirus, dit Covid-19, a aussitôt infecté les rouages de l'économie mondiale. Le pays fait, désormais, face à une quasi-paralysie dans plusieurs secteurs vitaux, dont celui du BTPH. Avec un poids équivalent à 12% du PIB national, cette activité est friande de demande publique et tributaire d'investissements onéreux et lourds de conséquences sur le plan budgétaire. Mais dès que les ressources financières viennent à manquer, le bâtiment s'avère être un colosse aux pieds d'argile.

L'Algérie réduit ses dépenses publiques et revoit sa copie sur le plan économique, face à l'effondrement des cours du pétrole, principal pourvoyeur de fonds du pays. A l'issue d'un Conseil des ministres présidé le dimanche 22 mars dernier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'Etat révise à la baisse de 30% son budget de fonctionnement. L'austérité commence à poindre le bout de son nez !

En 2020, les recettes devraient atteindre 20 à 30 milliards de dollars, contre 42 milliards en 2018 et 36 milliards en 2019. Plutôt logique, dans la mesure où le budget 2020 a été calculé sur la base d'un baril à 50 dollars. Dans l'hypothèse d'un prix stagnant durablement autour de 20 dollars, le déficit pourrait doubler, passant de 12,8 milliards (montant calculé sur un baril à 50 dollars) à 25 milliards. Il va, donc, falloir passer par une Loi de finances complémentaire pour corriger le tir, comme l'a annoncé le président.

Réputé pour son extrême sensibilité aux changements macro-économiques, le secteur du BTPH algérien réagit très mal aux crises systémiques. Sa dépendance aux investissements publics est plus ou moins mise en cause par de nombreux experts. Pour l'économiste Abderrahmane Hadef, l'équation est plutôt simple à résoudre : *« Quand le bâtiment va tout va »*, mais force est de constater que ce raisonnement n'est malheureusement pas à sens unique.

Selon l'Association générale des entreprises algériennes (AGEA), pas moins de 20.000 entreprises seraient en situation d'arrêt technique ou de quasi faillite. Ce constat alarmant est depuis quelques semaines amplifié par la crise sanitaire et ses retombées directes sur le secteur. Début mars, l'AGEA a soumis au gouvernement quelques recommandations de sortie de crise.

De son côté, le président de l'AGEA, Mouloud Khelloufi, invite tous les partenaires sociaux à s'asseoir autour d'une table et parler *« stratégie »*, dans le cadre d'une bipartite ou une tripartite extraordinaire, afin de tenter d'élaborer un plan d'urgence. D'autre part, il plaide pour la mise en place d'un comité de suivi des résolutions émanant de ce conciliabule pour rendre compte mensuellement de l'état d'exécution des résolutions édictées.

L'AGEA propose, entre autres, l'annulation de la short-list des entreprises accédant aux projets via le gré à gré et de revenir au code des marchés publics, avec un avantage de 25% au profit des opérateurs nationaux, publics et privés confondus.

Vers une amnistie fiscale des entreprises du BTPH ?

Souvent en économie, l'idée d'affranchir les entreprises des charges fiscales refait surface à chaque fois qu'elles font face à un mauvais alignement des planètes. Tel un Sésame, l'expression amnistie fiscale a, en effet, été évoquée récemment par le FCE (Forum des chefs d'entreprise) et son président Sami Agli, selon qui *« l'essentiel est de réduire cette charge sociale pour permettre aux entreprises de tenir bon »*. Le président de l'organisation patronale dit avoir même rencontré le Premier ministre, Ablelaziz Djerad, et d'autres membres du gouvernement pour en discuter de vive voix. Il estime que cet effort gouvernemental est obligatoire aujourd'hui, au risque de voir des entreprises couler. Mais qu'en est-il du seul secteur du BTPH ? L'AGEA n'y va de main morte ! Elle brandit l'argument des *« circonstances atténuantes »* et propose tout simplement *« la dépénalisation fiscale et parafiscale des entreprises du secteur pour faire face à la conjoncture actuelle du pays »*.

Interrogé sur la question, l'économiste et spécialiste en intelligence économique Abderrahmane Hadef parle plutôt de *« moratoire de paiement des charges fiscales et parafiscales »*. *« Je préconise ce remède pour permettre aux trésoreries des PME de pouvoir se maintenir durant cette période assez délicate »*, a-t-il déclaré. L'expert estime, par ailleurs, que des crédits d'exploitation doivent être accordés par les banques au profit des entreprises en difficulté.

Entre *« bricolage »* et remise en question, y a-t-il des solutions miracles aux maux du BTPH ?

Avec une contribution au PIB national à hauteur de 12%, la croissance du secteur a été divisée par deux (3%) durant le troisième trimestre 2019, selon les derniers chiffres émis par l'ONS (Office national des statistiques). Cette mauvaise performance, due en grande partie à l'infléchissement de courbe au niveau de la demande publique, s'est depuis traduite par une baisse des plans de charges chez les entreprises, mais également par celle du chiffre d'affaires des filières corollaires, à l'image des industriels et commerçants de matériaux de construction ou la cimenterie. Nonobstant quelques tentatives de rattrapage entamées par le nouveau gouvernement Tebboune (tel que le nouveau programme d'un million de logements 2020-2024), le secteur peine à décoller et la tendance des chiffres demeure baissière.

Interrogé sur la manière d'inverser la vapeur pour pallier l'absence de demande publique, dans l'immobilier

par exemple, Abderrahmane Hadef suggère de revoir l'organisation du marché dans ses divers segments, de la réalisation à la location-vente, en passant par la gestion.

« Le secteur privé doit prendre davantage ses responsabilités pour permettre à l'Etat de se désengager progressivement du secteur » a-t-il martelé. Et d'ajouter : *« Il faut encourager l'émergence d'une nouvelle génération de promoteurs immobiliers et de nouvelles formules pour accompagner l'évolution de la demande »* autrement dit, miser sur l'innovation !

Libéraliser, s'adapter ou… mourir ?

Mais l'Algérie a-t-elle vraiment les moyens et le temps pour innover ? Le cas échéant, avec quels outils et quels moyens ? Même si tout le monde ou presque s'accorde à dire que l'habitat, par exemple, est condamné à couper le cordon ombilical que le lie à l'Etat et voler de ses propres ailes, l'AGEA penche plutôt pour une révision du cahier des charges relatif à la promotion immobilière pour encourager les entreprises nationales à construire des habitations destinées à la location et à la vente, fifty-fifty. Par ailleurs, les représentants des entrepreneurs nationaux appellent à la libéralisation des initiatives, notamment à travers l'octroi d'assiettes foncières aux niveaux local et régional. En d'autres termes, décentraliser la gestion et la régulation du marché.

Dans un autre registre, et compte tenu des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre les effets économiques de la propagation de la pandémie de coronavirus, il a été décidé de réduire de 30% les dépenses de fonctionnement de l'Etat, afin de soulager sa trésorerie et étaler dans le temps une érosion inéluctable des réserves de change, la question des capitaux et du financement ressurgit. Faut-il, pour autant, ouvrir la voie à l'arrivée sur le marché de nouveaux bailleurs de fonds, notamment privés et étrangers, pour apporter du *« sang neuf »* au secteur ?

Abderrahmane Hadef avance l'argument selon lequel le Trésor public disposerait de ressources nécessaires pour l'amorçage d'un plan de sauvetage à très court terme, permettant d'abord le redémarrage de l'activité. Mais parallèlement à cela, il suggère d'aller vers de nouvelles sources de financement, à travers une organisation optimisée du marché financier secondaire. *« Je pense que nous devons planter les jalons d'une banque dédiée au secteur du BTPH et activer le rôle, jusque-là inexistant, de la Bourse d'Alger. Pour ce qui est des grands projets de développement (autoroutes, chemin de fer, etc.), la solution du crédit extérieur auprès de bailleurs de fonds étrangers avec des conditions négociées à notre avantage peut faire office d'alternative »*, a-t-il proposé.

En parallèle, et à un niveau moins structurel, il s'agit pour l'heure d'assurer sa pérennité du tissu de PME/TPE qui tient à bout de bras le bâtiment. Arrivant en bout de chaîne, des milliers de petits sous-traitants et artisans se font quotidiennement manger par l'absence de plans de charges. Là aussi, et en prévision d'une période de récession imminente, les experts ne savent plus à quel saint se vouer, si ce n'est à l'Etat, réclamant un autre *« plan de sauvetage à très court terme »* susceptible de leur fournir de l'activité, tandis que d'autres pointent du doigt le rôle des assurances dans la gestion des risques liés aux périodes de crise■

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 12 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n°27 Chéraga - Alger
Tél. : 213 (0) 21.37.29.63
213 (0) 21.36.38.73
Fax : 213 (0) 21.37.58.58
e-mail : redac@actuel-dz.com

Temps de crise

Le PPP pour la relance du secteur du BTPH

Solution. Les partenariats PPP ne sont pas des privatisations et il ne s'agit pas pour les autorités de se défaire de la mission du service public ou de l'externaliser, mais bien de se spécialiser dans la fonction de contrôle et de régulation des services publics, en déléguant la réalisation et la gestion à un opérateur privé qui reste sous le contrôle de l'autorité en question.

La crise que traverse le pays semble se creuser davantage suite à la baisse des prix du pétrole ; un problème qui se pose déjà depuis son apparition à fin 2014. En effet, le niveau des prix des hydrocarbures enregistre son niveau le plus bas depuis la mi-2004, c'est-à-dire depuis 16 ans, soit à un prix avoisinant les 20 dollars, ce qui nous laisse prédire de mauvais jours pour l'économie nationale et ce, pour une période assez longue et dont les mécanismes de fonctionnement et de compensation ne seront pas évoqués ici.

Et il semble que les autorités soient à court de solutions de rechange afin de renflouer, ne serait-ce que partiellement, les caisses de l'Etat pour continuer sur la lancée du développement qui doit impérativement permettre au pays de sortir de la quasi-dépendance à la ressource unique de revenu qu'est le pétrole.

Sortir de la dépendance est impératif car l'ensemble des secteurs d'activité sur lesquels repose l'économie du pays se trouvent paralysés par manque de ressources financières, particulièrement celui du BTPH qui a déjà commencé à montrer des signes de fatigue depuis les premiers enregistrements de la baisse des prix du pétrole, ce qui a poussé l'Etat à suspendre les grandes réalisations et où l'on a commencé à assister au départ des entreprises internationales de construction par manque de financement, malgré que les plans de charges étaient encore de mise.

Sans entrer dans la polémique de savoir quels sont les meilleurs moyens qui permettent de sortir de cette crise, ce qui fait l'unanimité est le fait que le développement des grandes infrastructures et de la construction continueront à constituer toujours l'une des principales priorités pour l'Etat. A ce titre, le casse-tête du financement des réalisations est à élucider, ne serait-ce que partiellement, car aujourd'hui, les banques publiques, au même titre que le Trésor, se trouvent dans l'incapacité d'assurer les financements nécessaires, ce qui pousse les autorités à réfléchir à d'autres moyens de financement, autres que les moyens classiques, et sans recourir aux autres moyens non conventionnels qui ruinent l'économie, tels que le recours à la planche à billets.

L'une des solutions qui a fait ses preuves ailleurs et qui est, en grande partie, en train de faire fonctionner les grands projets d'infrastructures, ainsi que les services publics, reste bien les contrats de partenariats public-privé, désignés par contrats PPP. Il est bien sûr évident que le recours à la solution du PPP ne soit pas une nouveauté en Algérie, mais elle ne fait pas du tout l'unanimité quant à son efficacité, ni à la qualité des candidats nationaux potentiels qui sont susceptibles de constituer des partenaires pour l'Etat. Le fait est que grand nombre d'entre eux font l'objet de poursuites judiciaires contre leurs principaux dirigeants et

propriétaires, ainsi que du fait qu'ils soient eux-mêmes constitués grâce à l'argent public.

Cependant, il est opportun de s'intéresser à cette forme de financement car elle présente certains avantages en mesure de prendre en charge les grands projets. La suite de cet article est une tentative de la transposition de ce type de contrats sur le domaine du BTPH, puisqu'ailleurs, en Europe notamment, il s'agit du moyen le plus privilégié pour le développement des infrastructures et des services publics.

Les formes des PPP pour le secteur du BTPH

Tout d'abord, et afin de clarifier toutes les notions y afférentes, le PPP est un accord contractuel entre une autorité publique, qui peut être nationale ou locale, et un opérateur qui peut être privé ou semi-privé (ou semi-public) qui consiste en un accord global dans lequel l'opérateur s'engage à investir et à gérer un service public, par exemple la construction d'infrastructures (une autoroute, la construction de cités, la gestion des déchets, la gestion de l'eau…), ou de grands investissements pour maintenir ou développer certaines grandes infrastructures existantes[1].

Deux types de contrats de PPP peuvent schématiquement être distingués :

- Les concessions : dans ce cas, l'autorité publique délègue au partenaire le risque de demande. Ce sont les partenariats de type concessif où le partenaire est rémunéré en fonction de la demande future. Ce sont les utilisateurs du service public qui rémunèrent le partenaire privé.
- Le type où le partenaire est directement rémunéré par l'autorité publique, appelé encore PFI (pour Private finance initiative) de leur origine lorsqu'ils ont été lancés la fin des années 1990 en Angleterre et qui se sont développés assez largement en Europe.

Si ce type de partenariat (PPP) a fait son apparition c'est parce qu'il présente certains avantages par rapport aux autres formes de partenariat :

- En cette période où certaines autorités publiques ont des contraintes financières et dont la capacité d'endettement est limitée, il est profitable de faire appel aux partenaires privés pour l'investissement dans des infrastructures et la gestion de services publics ;
- Les autorités publiques font appel par le biais des PPP à des partenaires privés qui disposent de plus d'expérience, plus de capacités d'innovation et qui ont plus de clients, et opèrent dans des zones géographiques très larges et bénéficient, donc, d'économies d'échelle qui les rend plus efficaces ;
- Permet à l'autorité de se spécialiser dans ce qui est sa vocation, c'est-à-dire le contrôle de la qualité du service public sans le produire directement ;
- Les retours d'expérience en Europe sont plutôt favorables en ce qui

[1]*Stéphane Saussier, Professeur d'économie à l'IAE de Paris Sorbonne, Directeur de la Chaire Economie des Partenariats Public-Privé.*

concerne les délais de réalisation, puisque les contrats de réalisation limitent les partenaires en termes de délais de construction et de mise en exploitation.

Les conditions de réussite des partenariats public-privé

Il y a lieu de rappeler que les contrats de PPP sont généralement des contrats complexes puisqu'il s'agit d'investissements lourds et qui sont amortis sur le long terme, et dès lors, il y a des étapes qui sont cruciales. La première étant celle de la sélection du partenaire qui va mettre en place l'investissement et gérer le service public. Il est nécessaire de le mettre en concurrence pour la sélection lors de l'étape de l'appel d'offre, puisqu'il sera en situation de monopole lors de la phase de l'exécution du contrat et ce, afin de disposer de la meilleure offre. Cette étape de sélection est assez complexe car, la plupart du temps, les contrats portent sur un secteur, le BTPH en l'occurrence, qui est assez concentré, où il y a très peu d'offreurs potentiels, du fait de l'absence d'entreprises de construction puisqu'une grande partie parmi elles ont mis la clé sous le paillasson au début de la crise.

Aussi, il peut y avoir parfois des ententes entre les entreprises de réalisation et de construction candidates car, faut-il le rappeler, il s'agit de contrats avec des montants très importants, susceptibles de donner lieu à des pratiques de corruption. On est aussi dans des cas où les entreprises peuvent avoir des comportements stratégiques lorsqu'elles proposent des offres intéressantes et des prix réduits en espérant renégocier ensuite les contrats. Une des complexités de cette étape est que la meilleure offre peut provenir du candidat le plus optimiste ; optimiste particulièrement en matière de coûts de production des ouvrages et des infrastructures à réaliser, ainsi que sur la demande future. Dans ce cas de figure, l'autorité publique n'a pas intérêt à ce qu'elle ait affaire au candidat le plus optimiste, car souvent il s'agit d'un candidat qui va faire faillite et qui provoquera des problèmes quant à l'exécution de son contrat, d'où l'engagement d'autres coûts et la consommation d'un temps précieux qui aurait pu être investi dans d'autres tâches.

Au niveau de l'étape de l'exécution du contrat, certains problèmes sont à anticiper, parmi lesquels il y a, justement, celui de la renégociation de l'offre à la suite de la survenance de certains évènements qui font varier les paramètres de base à l'origine de la valorisation des marchés tels qu'une augmentation substantielle de la demande ou l'évolution technologique des moyens de réalisation. Il est indispensable, à ce titre, que l'autorité publique soit en mesure de prévoir l'ensemble des cas de figure pouvant survenir pendant la durée du contrat de réalisation ou de gestion, et pouvant constituer un argument de renégociation de la part du prestataire, afin d'y faire face le moment venu.

Les avantages des PPP ne sont pas acquis, et il est impératif d'investir dans la relation contractuelle. Les partenariats PPP ne sont pas des privatisations et il ne s'agit pas pour les autorités de se défaire de la mission du service public ou de l'externaliser, mais bien de se spécialiser dans la fonction de contrôle et de régulation des services publics, en déléguant la réalisation et la gestion à un opérateur privé qui reste sous le contrôle de l'autorité en question. Cela veut dire aussi qu'il s'agit, pour l'autorité, d'envisager, et dès le départ, de développer de nouvelles

compétences, ou d'une nécessaire montée en compétence, ce qui rend les instances nationales ou de conseil dont le rôle est d'épauler et d'accompagner les autorités dans la mise en place de ces partenariats indispensables.

Pour le cas de PPP dans le domaine du BTPH en Algérie, les candidats valables pour la réalisation de projets de grande envergure se comptent à quelques entreprises seulement, du fait que le secteur ait été supporté par le passé par des entreprises étrangères de grande taille qui, à leur départ du pays, n'ont pas vu de candidats nationaux à la relève. Ce qui peut pousser les autorités nationales à étendre les PPP aux entreprises étrangères avec des avantages supplémentaires à ceux qu'ils auraient à gagner de leurs contrats.

Si dans le secteur du bâtiment l'Etat a déjà fixé les modalités d'exploitation en location ou en vente des biens construits dans le cadre des programmes publics (LPA, LPP…), le cas ne l'est pas pour les autres domaines du BTPH, notamment en ce qui concerne les grands ouvrages (autoroutes, écoles, hôpitaux, universités…). Les choses ont tout intérêt à être maturées dans ce domaine avec ce mode de contrat■

A. A. B

MADE IN ALGERIA
إنتاج جزائري

BMS® LIGHTING

De la matière jaillit la lumière

LED

garantie 3 ANS

إقتصاد 85% من الطاقة
SAVES 85% ENERGY

www.bms-electric.com

Bâtiment et travaux publics

Les nouvelles décisions du gouvernement raniment le secteur

Espoir. Les entreprises activant dans le secteur du BTPH souhaitent également que le gouvernement prenne d'autres mesures en leur faveur. Ils plaident surtout pour une amnistie fiscale et parafiscale pour l'année 2019 dans leur secteur miné, selon eux, par une forte baisse de leur activité au cours de l'année écoulée.

Par Fatiha A.

Bonne nouvelle pour les entreprises du bâtiment. Le gouvernement prévoit l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024. Cette décision a réjouit les professionnels du secteur qui subissent ces dernières années des problèmes liés surtout à l'endettement et aux créances. Dernièrement, le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), Mouloud Kheloufi, a fait état de 20.000 à 25.000 entreprises activant dans le secteur du BTPH qui sont à l'arrêt technique. Selon lui, 150.000 à 200.000 salariés seraient actuellement au chômage technique sur 1,3 million qu'emploie le secteur. En effet, plusieurs de ces entreprises *« ont mis la clé sous la porte »*. Les fabricants de matériaux de construction ont, eux, connu une baisse importante de leur activité. C'est ainsi que la relance des projets de construction, ainsi que l'annonce de la réalisation d'un million de logements d'ici 2024 a donné de nouveau l'espoir à ces entreprises du bâtiment en difficulté de voir leur situation s'améliorer.

Les entreprises activant dans le secteur du BTPH souhaitent également que le gouvernement prenne d'autres mesures en leur faveur. Ils plaident surtout pour une amnistie fiscale et parafiscale pour l'année 2019 dans leur secteur miné, selon eux, par une forte baisse de leur activité au cours de l'année écoulée. D'ailleurs, l'AGEA a sollicité le soutien du gouvernement dans ce sens pour assurer la pérennité des entreprises du BTPH, affirmant que *« l'année 2019 a constitué une année blanche pour ces entreprises »*.

Autres revendications des entreprises du BTPH, celles relatives à la mise en place d'un comité de suivi des résolutions émanant de cette bipartite ou tripartite pour rendre compte mensuellement de l'état d'exécution des résolutions édictées, l'annulation de la short-list des entreprises accédant aux projets via le gré à gré et de revenir au code des marchés publics avec la préférence de 25% des entreprises nationales qu'elles soient publiques ou privées ainsi que la dépénalisation fiscale et parafiscale des entreprises du secteur du BTPH pour faire face à la conjoncture actuelle du pays. Autre espoir, c'est la mobilisation d'une enveloppe de 280 milliards DA pour la réalisation des programmes d'habitat dans la Loi de finances 2020. Ce montant sera affecté à la prise en charge des travaux de 217.000 logements en cours de réalisation et la réalisation de 13.000 nouveaux autres. Aussi, le budget équipement destiné aux logements dans le cadre de la LF 2020 s'élève à 306,745 milliards DA, dont 4,9 milliards DA destinés à la réalisation du VRD (voirie, réseau divers), l'aménagement des lotissements sociaux dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, ainsi qu'aux travaux des VRD relatifs aux différents programmes de logements et la réalisation des études dans le domaine de l'urbanisme.

Une enveloppe de 16,97 milliards DA sera affectée pour l'aménagement des nouvelles villes, destinée pour la couverture des dépenses des études et des travaux d'aménagement des nouvelles villes et des pôles urbains à Sidi Abdellah, Bouinan, Bouguezoul, Draâ Eriche, Ali-Mendjeli et Aïn-Nehas.

Toutes ces décisions et ces mesures feront en sorte que le secteur du BTPH sorte de son marasme, réactivant ainsi les dizaines d'entreprises du secteur qui sont à l'arrêt■

EURL BOUKACEM MOHAMED

F&P TOUTES CLÔTURES MÉTALLIQUES

Siège Social : Division Aboudi N°02 BP N°85 Blida
Bureau de Liaison Centre : Résidence le Triangle Local K N°112, Staoueli - Alger

Tél : +213 (0) 23 22 00 65 / 023 22 02 82
Fax : +213 (0) 23 22 02 83
Mob : +213 (0) 550 96 13 90
E-Mail : eurl.boukacem@gmail.com
www.eurlboukacem.com

Rénovation du vieux bâti d'Alger

Beaucoup reste à faire !

Inadmissible. Il est à préciser que la majorité des marchés de rénovation ont été accordés à des entreprises privées quelquefois sans aucune expérience ou référence technique en matière de réhabilitation du vieux bâti. De ce fait, force est de constater que les travaux de restauration et de ravalement des immeubles les plus vétustes, dont les constructions remontent à l'ère coloniale, parfois aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont été confiés à des travailleurs de tout bord sans aucune compétence ni expérience.

L'Algérie commémorera, le 21 mai prochain, le douloureux événement du violent séisme de Boumerdès du 21 mai 2003, lors duquel de vastes régions relevant en particulier des wilayas de Boumerdès, d'Alger et de Tizi-Ouzou ont été durement frappées par ce terrible tremblement de terre qui a occasionné des dégâts extrêmement importants estimés, à l'époque, à près de 3 milliards de dollars. Selon les experts en la matière, cette secousse est ainsi la plus importante qu'a connue la région algéroise depuis plusieurs siècles et le second événement majeur ayant affecté le nord de l'Algérie après celui de Chlef, ex-El Asnam du 10 octobre 1980.

Aussitôt après avoir pris en charge le plan de reconstruction des zones sinistrées, les autorités du pays ont dans la foulée initié un programme de réhabilitation du vieux bâti d'Alger. Conscient du fait que le risque zéro n'existe pas concernant la survenue à tout instant d'un effondrement des vieilles bâtisses, des chantiers ont vu le jour à travers plusieurs quartiers et rues d'Alger, dans

le but de faire d'Alger une ville emblématique. C'est pourquoi, un nouveau Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville d'Alger (PDAU), définissant le projet de la wilaya à l'horizon 2035, a été établi en 2007. Ce dernier prend particulièrement en charge le centre historique d'Alger et sa périphérie. Pour ce faire, le PDAU s'articule autour de quatre échéances pour réaliser les projets en 2025, 2030 et 2035. Pour faire d'Alger une ville emblématique, métamorphosée mais tout en restant elle-même, le défi des gestionnaires du programme ont entrepris le fameux Plan blanc d'Alger. Ainsi, le programme de réhabilitation a été placé sous la tutelle et la supervision administrative et technique des instituions intervenantes, à savoir les OPGI de Hussein Dey, Dar El-Beïda, Bir Mourad-Raïs, l'OFARES, la Régie foncière de la wilaya et la Direction de l'aménagement et la restructuration des quartiers (DARQ).

Entrant dans le cadre d'une stratégie globale de transformation de la capitale, l'opération devra s'achever en 2030. Elle est placée sous le sceau de la politique de réhabilitation du logement dans la capitale. Un pactole estimé à 700 milliards de centimes a été affecté à cet ambitieux défi.

95% de taux d'avancement des travaux de la première phase

La première phase de l'opération de réhabilitation du vieux bâti est sur la voie d'être clôturée, notamment au niveau de l'hyper-centre de la capitale tandis que la deuxième phase sera lancée incessamment et concernera les bâtisses du vieux parc immobilier de Belouizdad, Hussein Dey, El-Biar, El Madania et Bab El-Oued, à en croire les dernières déclarations du wali d'Alger, Youcef Cherfa.

Dans ce sens, il avait indiqué, en marge d'une visite d'inspection qui l'a conduit en décembre 2019 au niveau de la circonscription administrative d'Hussein Dey, que cette gigantesque opération d'aménagement des anciennes constructions, qui a touché pas moins de 7.078 anciennes bâtisses sur un total de 51.934 ainsi que l'aménagement de 14.767 autres constructions sur un total de 184.000 à travers la capitale, se poursuivra normalement.

Cependant, si la première manche de ce grand projet est quasiment achevée, il n'en demeure pas moins que des centaines d'immeubles sont en attente de ce *« lifting »*, mais le temps urge pour que ces projets soient livrés dans les délais requis. Sur un autre registre, des mesures ont été prises en novembre 2019 pour lever toutes les entraves administratives retardant le parachèvement des travaux de soutènement des fondations du prestigieux Hôtel Es-Safir, ex-Aletti, car cet établissement touristique, une fois ses travaux terminés durant le premier semestre 2021, il sera classé en Palace (5 étoiles), premier du genre en Algérie à offrir des prestations de rang mondial.

Le calvaire des riverains

Durant notre visite qui nous a menés à la rue Abbane-Ramdane, le vacarme assourdissant des marteaux piqueurs ne fait qu'exaspérer les habitants des lieux. Les entreprises du bâtiment en charge des travaux sont soumis à de fortes pressions et de la part des autorités de la wilaya d'Alger et de la part des résidents dudit quartier. D'un côté, ces derniers sont conscients du danger auquel ils sont exposés en raison de la dégradation avancée de certains immeubles qui, d'ailleurs, menacent ruine, et de l'autre, ils se plaignent de la faible cadence des travaux qui s'éternisent dans le temps en raison des difficultés rencontrées par les entreprises dans le recrutement de la main-d'œuvre surtout qualifiée.

Il est à préciser que la majorité des marchés ont été accordés à des entreprises privées quelquefois sans aucune expérience ou référence technique en matière de réhabilitation du vieux bâti. De ce fait, force est de constater que les travaux de restauration et de ravalement des immeubles les plus vétustes, dont les constructions remontent à l'ère coloniale parfois aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont été confiés à des travailleurs de tout bord sans aucune compétence ni expérience. Et de surcroît, il ne faut pas négliger l'incivisme des citoyens, dont certains n'ont aucun respect à l'égard de la propriété publique.

Du coup, lorsque vous achevez de peindre le mur d'une cage d'escalier qui est un bien qui concerne tous les copropriétaires de l'immeuble, force est de constater que le lendemain tout le travail est soumis à des actes de détérioration, de quoi se lamenter devant de tels agissements incompréhensibles de la part des citoyens.

D'autre part, selon les déclarations de chefs d'équipe, le personnel est souvent confronté à diverses pressions, autrement dit, ils se retrouvent entre l'enclume et le marteau. D'une part, les réclamations permanentes émanant des résidents et de l'autre, des autorités de la wilaya d'Alger qui harcèlent les responsables des travaux à chaque occasion quant à la qualité et à l'avancement des travaux■

A. K.

LFC 2020

Des mesures encourageantes

Nécessité. La LFC 2020 est surtout attendue pour voir se concrétiser la promesse du président de la République d'exonérer de l'Impôt sur le revenu global (IRG) tout salaire inférieur ou égal à 30.000 DA. L'État s'est également engagé à une profonde réforme du système fiscal, mettre fin à l'injustice et à l'arbitraire dans ce domaine, tout en accordant des incitations fiscales au profit, notamment, des start-up et des PME dans l'objectif de développer la production nationale.

Une Loi de finances complémentaire 2020 s'impose, s'accordent à dire la majorité des experts financiers, argumentant que toutes les mesures annoncées ont un coût que la Loi de finances 2020 n'a pas prévu, d'où la forte probabilité d'une Loi de finances complémentaire. D'ailleurs, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a annoncé dernièrement avoir proposé au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'élaboration d'une Loi de finances complémentaire pour remédier aux déséquilibres contenus dans la Loi de finances 2020 élaborée par l'ancien gouvernement dirigé par l'ex-Premier ministre Noureddine Bedoui. Cette LFC 2020 est surtout attendue pour voir concrétiser la promesse du président de la République d'exonérer de l'Impôt sur le revenu global (IRG) tout salaire inférieur ou égal à 30.000 DA.

L'État s'est également engagé à une profonde réforme du système fiscal, mettre fin à l'injustice et à l'arbitraire dans ce domaine, tout en accordant des incitations fiscales au profit, notamment, des start-up et des PME dans l'objectif de développer la production nationale. Il est prévu, notamment, une exonération de l'impôt au profit des femmes au foyer contribuant à l'économie, à la valorisation de la bourse octroyée aux étudiants, notamment pour ceux des filières des sciences exactes. Il a été annoncé également la promotion de la profession d'enseignant et de chercheur sur les plans matériel et social et l'octroi d'avantages importants aux médecins et aux paramédicaux dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud. Toutes ces mesures ont un coût que la Loi de finances 2020 n'a pas prévu.

Autant de mesures et d'annonces qui ont fait réagir les experts financiers sur le sujet, à l'exemple de Mourad El Besseghi qui, selon lui, la Loi de finances 2020 a été élaborée, débattue et adoptée dans un contexte particulier, tant sur le plan économique que sur le plan politique, faisant constater qu'elle manque de profondeur et surtout de visibilité. *« Beaucoup de points ont été déjà annoncés, donnant les contours de cette LFC 2020. Mais en premier lieu, l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens est vivement attendue, en particulier par la classe moyenne et vulnérable, suite aux glissades qu'a connues le cours de change du dinar par rapport aux principales devises et son impact sur les produits finis importés ainsi que les matières premières »*, fait-il remarquer. Pour M. El Besseghi, au niveau des dispositions fiscales, la révision des impositions retenues pour les professions libérales considérées comme excessives est, en somme, une réparation d'une injustice fiscale qui bat le principe de l'équité et remet en cause le fondement de *« tous égaux devant l'impôt »*.

En effet, les professions libérales (avocats, médecins, comptables, notaires, etc.) ont été très lourdement fiscalisés et arbitrairement imposées dans le cadre de la Loi de finances 2020, explique-t-il. Aussi, il salue les autres mesures annoncées, telles que la mise en place d'avantages fiscaux en direction des start-up et des entreprises créatrices d'emploi, de même que le rétablissement de l'abattement de 50% au titre de l'IRG ou de l'IBS accordé aux entreprises physiques et morales exerçant dans les régions sud du pays qui existaient jusqu'à fin 2019 et dont le renouvellement a été omis dans la LF 2020.

Enfin, toutes ces mesures sont attendues avec impatience par les citoyens qui espèrent qu'elles soient appliquées réellement sur le terrain■

F. A.

GANTS D'HYGIENE

pour tout usage

asap®

Une même protection pour tous...

Développement de la finance islamique en Algérie

L'heure est à l'action

Salutaire. Au-delà de la problématique de la mobilisation de l'épargne informelle et de la bancarisation des transactions commerciales, les banques islamiques peuvent contribuer au développement de nombreux projets d'investissement que certains promoteurs ont financés sur fonds propres en raison de leur gêne vis-à-vis des modes de financement conventionnels.

La finance islamique s'érige en une nécessité impérieuse en Algérie. Son développement, confiné jusque-là dans des tentatives timides, disparates, est inévitable, notamment en cette conjoncture marquée par un écroulement des prix du baril et son impact sur les équilibres budgétaires. En termes de chiffres, la finance islamique représente 2 à 3% du chiffre d'affaires global du marché bancaire, la marge de manœuvre est d'autant plus substantielle que deux banques privées labellisées islamiques sont présentes sur le marché : la filiale du groupe saoudien Al Baraka Bank, depuis 1991, et l'émiratie Al Salam Bank depuis 2009 seulement. Insuffisant ! Au-delà de la problématique de la mobilisation de l'épargne informelle et de la bancarisation des transactions commerciales, les banques islamiques peuvent contribuer au développement de nombreux projets d'investissement que certains promoteurs ont financés sur fonds propres en raison de leur gêne vis-à-vis des modes de financement conventionnels.

Les banques islamiques à la rescousse

Présidant, début mars, un mini-conseil des ministres, le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, instruisait le premier argentier du pays à accélérer le processus de création de banques privées islamiques et autres. L'objectif attendu consiste en la mobilisation des ressources se trouvant en dehors du circuit bancaire, et les émissions souveraines des Sukuk doivent, elles, financer le déficit sur les marchés financiers islamiques. Le terrain était propice pour un bon décollage.

En novembre 2018, le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a examiné et approuvé le règlement relatif aux conditions d'exercice, par les banques et établissements financiers, des opérations bancaires relevant de la finance islamique portant sur les produits conformes à la Charia. Près de deux ans plus tard, rien n'était fait, ou presque. *« Le cadre légal et réglementaire n'est pas une condition sine qua non pour le développement des pratiques bancaires et financières "charia'tiques" »*, commente Nasser Hideur, directeur de Al Salam Bank. A se fier à ses dires, *« c'est la pratique elle-même qui doit générer son encadrement juridique et non l'inverse »*. Quant à Saïd Bouheraoua, directeur de recherche à l'Académie des sciences islamiques de Kuala Lumpur, il souligne : *« Les décideurs en Algérie ne devraient pas être sensibles à l'introduction de la finance islamique et devraient la considérer comme un choix d'affaires et une occasion de mobiliser des liquidités et stimuler l'économie au lieu de créer des questions de religiosité qui sont à mon avis imaginaires. »*

Le marché des Sukuk explose

Citant l'exemple de la Malaisie, pionnier en la matière, l'universitaire explique que le pays reste le principal moteur du marché des Sukuk, représentant 50,4% des 434,5 milliards de dollars américains d'encours total de Sukuk à la fin 2018. Paradoxalement, avec 500 millions de dollars de Sukuk émis en Afrique, le continent ne regroupe que 0,5% des Sukuks mondiaux en circulation. Aujourd'hui, le développement de cette finance ne se limite plus aux pays musulmans. Les chiffres sont révélateurs.

Les marchés des capitaux islamiques représentent 27% de l'actif mondial des institutions financières islamiques, avec une valeur d'environ 591,9 milliards de dollars. La valeur totale du secteur de l'industrie financière islamique s'est établie à 2.190 milliards de dollars en 2018, soit 1.958 milliards d'euros, et devrait, selon les prévisions, atteindre 3.900 milliards de dollars à horizon 2023.

Rappelons que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé, le 24 mai 2018, une proposition d'utilisation des Principes fondamentaux pour la régulation de la finance islamique émanant du Conseil islamique de stabilité financière■

H. M.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU RECRUTEMENT

Le marché pétrolier aux abois

Et l'Algérie dans tout ça ?

Urgence. *« L'Algérie a toujours couru, plus que d'autres, derrière le prix du baril du fait qu'elle n'a aucun autre revenu, et ce ne sont pas les modiques deux milliards de dollars des exportations hors hydrocarbures qui vont nous aider à gérer la situation »*, affirme, sentencieux, Saïd Beghoul, expert en énergie.

Par Hamid Merzouk

Les chocs se multiplient pour le marché pétrolier. De la demande, d'abord. Une secousse précipitée par l'épidémie de coronavirus et ses conséquences sur l'économie. De l'offre, aussi, en raison du conflit opposant deux des trois plus gros producteurs mondiaux : l'Arabie saoudite et la Russie après l'échec de leurs négociations portant réduction de la production afin de soutenir les cours du pétrole. Les prix, effondrés, ont évolué, à des niveaux non atteints depuis 2002. Dans cette valse à plusieurs inconnues, l'Algérie, qui assure la présidence tournante de l'Opep pour 2020, est touchée à plusieurs niveaux par cette dégringolade des prix.

De l'aveu du ministre de l'Energie, les recettes de l'Algérie générées par les hydrocarbures à fin février se situaient à *« 5 mds usd, alors que les prévisions initiales annonçaient 6 mds usd, soit - 1 md usd par rapport à ces prévisions »*. Côté expert, on relève l'impact sur les réserves de change qui, en 2014, s'élevaient à 179 milliards de dollars, et aujourd'hui, il n'en reste que 62 milliards, ainsi que sur les équilibres budgétaires très fragiles, tels qu'ils ont été montés par la Loi de finances 2020.

Jusqu'à quand notre pays continuera-t-il à rester scotché derrière le prix du baril ? *« L'Algérie a toujours couru, plus que d'autres, derrière le prix du baril du fait qu'elle n'a aucun autre revenu, et ce ne sont pas les modiques deux milliards de dollars des exportations hors hydrocarbures qui vont nous aider à gérer la situation »*, affirme, sentencieux, Saïd Beghoul, expert en énergie.

Nécessité d'un baril entre 80 et 110 $

D'autres questions se posent : quitter l'Opep ne serait-il pas une décision salutaire, voire salvatrice ? *« Si elle reste au sein de l'Opep, l'Algérie devra se conformer aux décisions du Cartel. Si elle sort du Cartel, elle pourra fixer librement la quantité de son volume de production, renforcer sa coopération en matière d'énergie avec d'autres Etats et se libérer, bien évidemment, de tout engagement vis-à-vis des autres membres de l'Opep »*, explique Nassima Ouhab Alathamneh, docteur en sciences politiques et en géo-économie de l'énergie, enseignante à l'Université de Nanterre.

Un autre facteur explique l'intérêt de l'Algérie d'évoluer en dehors de ce conglomérat. *« En dehors de la régulation des cours par le marché à travers l'équation de l'offre et de la demande, le pouvoir de décision de l'Opep demeure assujetti à celui de l'Arabie saoudite »*, explique l'universitaire. Plus que jamais, analyse-t-elle, *« l'Algérie devrait tirer des leçons des contre-chocs pétroliers de 1986 et de 2014 afin de mieux orienter sa stratégie économique de l'après-pétrole et de se libérer définitivement du syndrome hollandais. Le contraire l'entraînerait de nouveau dans le spectre du FMI »*.

A ses yeux, l'Algérie fait partie des pays de l'Opep dont la réalité de leurs économies délectables et très peu diversifiées nécessite un prix d'équilibre budgétaire entre 80 et 110 $ le baril. Elle exhume le contre-choc pétrolier de 1986 à la suite duquel le cours du brut est passé de 45 $ à 10 $ le baril ce qui a engendré une véritable crise économique ayant incité les pays touchés à recourir aux Plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale à partir de 1995.

Développement des énergies renouvelables : un leurre ?

« Un scénario similaire à celui de 1986 risque de se reproduire car bon nombre de pays pétroliers n'ont pas su tirer d'enseignements des crises passées pour mieux se prémunir contre l'instabilité des cours », avertit le Dr. Ouhab.

En ces moments difficiles, nos officiels s'agrippent à leurs discours triomphalistes, lénifiants, et répètent à souhait l'impératif d'une transition énergétique, d'un nouveau mix où les énergies renouvelables auront une place prépondérante. Un programme national de 22.000 mégawatts a fait chou blanc. Moins de 500 MW sont réalisés.

Aujourd'hui, le gouvernement annonce un autre programme de 15.000 MW à l'horizon 2035. Le développement des EnR, un leurre ? *« Le confort artificiel provoqué par l'exploitation des hydrocarbures a annihilé toute volonté de renouveau et de sacrifice pour le bien-être des générations futures »,* commente le Dr. Ouhab■

Suite à l'échec de l'accord Algérie-UE

Quel avenir pour l'accession à l'OMC ?

Retard. Selon certains spécialistes, il faut avant tout moderniser la gestion de l'économie nationale pour pouvoir prétendre à une part dans les échanges commerciaux entre les 54 pays qui constituent le plus grand circuit d'échanges commerciaux au monde. Des échanges qui pourraient augmenter de plus de 52% d'ici 2022 à travers un marché unique de biens et de services et une libre circulation des hommes d'affaires et des investissements.

« *La relation économique de l'Algérie avec ses principaux partenaires est régie par des accords commerciaux nobles en apparence, mais qui ont maintenu, des années après leur mise en vigueur, l'économie nationale dans un état de dépendance et de consommation continues de tout ce qui est importé*». Ce sont-là les propos du ministre du Commerce, Kamel Rezig, faisant allusion à l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, l'Accord de la Zone arabe de libre d'échange (Zale) et l'Accord préférentiel avec la Tunisie qui avaient eu, selon lui, des effets négatifs sur l'économie nationale. Des déclarations et des aveux qui peuvent remettre aussi en cause l'avenir de l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Notons que le retard de l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était lié à des choix économiques stratégiques de l'État algérien, selon les responsables du ministère du Commerce, et non pas à des raisons bureaucratiques. A savoir aussi que l'OMC examine le système économique de tout Etat avant d'accepter son accession, et chaque Etat doit observer les règles de l'Organisation durant les négociations, ce qui nécessite beaucoup de temps, d'autant plus que la partie algérienne s'apprête à défendre ses intérêts durant ces négociations.

L'OMC exige, à titre d'exemple, la réduction des droits de Douanes à des taux très bas et la limitation du soutien aux exportations, alors que l'Algérie impose des droits de Douanes pour protéger son produit national de la concurrence étrangère et soutient les exportations pour permettre au produit national d'accéder aux marchés étrangers. Ce retard peut-il être une occasion pour l'Algérie de réviser sa position par rapport à son accession à l'OMC, surtout qu'en ce moment, tous les regards sont tournés vers la Zone de libre-échange africaine ?

En effet, l'entrée en vigueur de cet Accord affranchira les Etats africains de leur dépendance en matière d'extraction des matières premières et favorisera le commerce interafricain. La ratification dudit Accord permettra aux Etats concernés de bénéficier de l'élimination progressive des barrières tarifaires sur une période de cinq ans après son entrée en vigueur prévue en juillet 2020. En annonçant officiellement son adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'Algérie réaffirme sa détermination à promouvoir et à développer les relations économiques et les échanges commerciaux entre les pays africains, selon la même source. Même les économistes sont optimistes quant aux résultats qu'apportera la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) pour l'économie nationale.

Faut-il remarquer que déjà le peu de produits algériens exportés vers quelques pays africains a eu du succès. Mais selon certains spécialistes, il faut avant tout moderniser la gestion de l'économie nationale pour pouvoir prétendre à une part dans les échanges commerciaux entre les 54 pays qui constituent le plus grand circuit d'échanges commerciaux au monde. Des échanges qui pourraient augmenter de plus de 52% d'ici 2022 à travers un marché unique de biens et de services et une libre circulation des hommes d'affaires et des investissements■

A. F.

Levage, Manutention & Protection antichute
Safety Tools, Vérins hydrauliques & Produits industriels

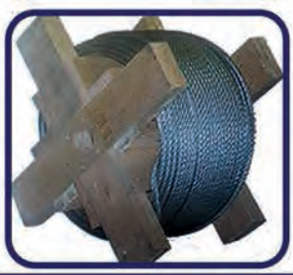

Adresse : Haï Mekhadma, à côté de Dar El Moualem B.P 862 Ouargla 30 000 - Algérie
Tél. : +213 (0) 29 71 65 42 / 43 / 44 - Fax : +213 (0) 29 71 97 31 - Mob. : +213 (0) 770 94 28 39
Site web : www.liftal-sling.com / e-mail : liftal.sarl@gmail.com / liftal_sling@yahoo.fr

Investissement

Les Britanniques séduits par le nouveau climat d'affaire en Algérie

M. Lord Richard Risby

Encourageant. Juste avant l'avènement de la pandémie du Covid-19, une mission commerciale britannique des plus importantes a conduit des représentants de 40 entreprises britanniques en Algérie. L'un de ces investisseurs raconte son séjour à Alger et affirme que de retour au Royaume-Uni, il est évident que les pays respectifs ne partagent pas le même climat hivernal. Cependant, ils partagent l'esprit d'un nouveau départ. Cela ressort, ajoute-t-il, de ses rencontres avec les ministres algériens.

« *Ils m'ont dit que l'Algérie se repose de son passé. C'était également clair d'après les jeunes entrepreneurs que j'ai rencontrés. Ils embrassent l'avenir en lançant des start-up dans les énergies renouvelables, le recyclage, l'informatique et les services professionnels. Ils m'ont parlé en anglais, car ils le voient comme la langue standard de la communication moderne. La langue anglaise est saisie avec empressement par la nouvelle génération algérienne* », dit-il.

Pour lui, les Algériens et les Britanniques savent qu'ils vivent dans un monde en évolution rapide, ouvrant de nouvelles opportunités. Il pense qu'à l'avenir, le Royaume-Uni aura un énorme avantage quant à sa capacité à réglementer de nouveaux secteurs, de nouvelles idées et de nouvelles conditions.

« *En Algérie, il m'était très agréable de constater une telle détermination à développer avec succès une économie du savoir. Il y a un énorme potentiel à exploiter, car l'Algérie se diversifie économiquement et profite de l'énergie de sa population jeune, dynamique et ingénieuse. Je me réjouis également de voir bon nombre de ce que je décris comme des éléments de réussite énoncés dans le récent plan d'action du gouvernement algérien. Et d'après mes multiples rencontres avec les responsables algériens, j'ai eu le sentiment d'un réel engagement à aller de l'avant, caractérisé par la discipline et le pragmatisme à la britannique* », précise-t-il.

Selon lui, les investisseurs britanniques veulent faire plus d'affaires en Algérie et travailler étroitement avec des partenaires algériens pour investir les marchés africains.

« *J'ai entendu la même chose de la part des entreprises algériennes. Elles savent que les entreprises britanniques disposent de la technologie, de l'expérience et de l'expertise. Cette complémentarité est bénéfique dans les domaines de l'ingénierie avancée, des technologies agricoles, des industries créatives, de l'éducation, des services financiers, des services médicaux, des TIC et des télécommunications et bien d'autres. Je veux que davantage d'entreprises algériennes fassent affaire et investissent au Royaume-Uni.*

Je veux que davantage d'entreprises britanniques viennent en Algérie. Et je veux que les entreprises britanniques et algériennes établissent des partenariats gagnant-gagnant pour l'économie du savoir », conclu-t-il■

K. A.

NAPEC North Africa Petroleum Exhibition & Conference

Save the date: **NAPEC 2020**

NAPEC 2020 10TH ANNIVERSARY

North Africa Petroleum Exhibition & Conference

06th-09th September 2020 at Oran International Convention Center, Algeria

NAPEC is the largest and most influential International Exhibition and conference in the hydrocarbon and energy sectors in Africa and the Mediterranean, dedicated to the North African market and is the place to develop, grow and meet the industry professionals coming from all over the world.

27150 Attendees

16000 Exhibition Space

650 Exhibitors

1200 Delegates

135 Speakers

45 Countries

Contact

pic@napec-dz.com
+213 550 496 061

contact@napec-dz.com
+213 770 610 861

Oran will host 2021 Mediterranean Games

وهران

www.napec-dz.com

Catastrophique. Force est de constater que l'industrie mondiale du tourisme est présentement au point mort, et le plus inquiétant c'est qu'on ignore combien de temps va durer encore cette crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de Covid-19. Plus la propagation du corona va crescendo, plus il est difficile pour les acteurs du secteur touristique de survivre.

Covid-19 et tourisme

Une vraie hécatombe !

En Algérie, la détresse de milliers de travailleurs relevant du secteur du tourisme va se faire amplement sentir. En 2019, la part du tourisme dans la création d'emplois à l'échelle nationale était au niveau international de 10%, avec un total de 700.000 travailleurs auxquels s'ajoutent 900.000 emplois du secteur de l'artisanat et des métiers. C'est dire combien le poids de ce secteur vital est important pour l'économie nationale. Même si les décideurs du département ministériel du tourisme et de l'artisanat tentent de trouver des moyens d'atténuer l'impact économique de la pandémie de Covid-19 (coronavirus), le retour à une situation normale ne peut pas commencer tant que l'urgence sanitaire n'est pas maîtrisée et que les restrictions de voyage peuvent être levées en toute sécurité. L'heure est grave pour tout le monde.

La menace de la pandémie du coronavirus dans son aspect sanitaire, économique et social est désormais une réalité en Algérie avec laquelle il faut s'adapter. Cependant, s'il y a évidemment péril en la demeure en cette période très sensible, les difficultés sont tellement violentes que l'ensemble des maillons de la chaîne de l'industrie touristique sont sérieusement impactés, allant de l'hôtellerie à l'activité des agences de voyages, en passant par les transports (terrestre, aérien et maritime) jusqu'aux fonctions indirectes et d'autres commerces et services qui contribuent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement des services.

Annulations de réservations de séjours touristiques, chute des réservations d'hôtels, avions cloués au sol et suspensions de lignes internationales et domestiques... l'ensemble des services en relation avec le tourisme font les frais de cette situation pour le moins très inédite pour les acteurs du tourisme algérien. Sans trop verser dans la sinistrose, même s'il y a de quoi s'alarmer, il faut garder à l'esprit que chaque début a une fin et que la situation va s'améliorer d'ici quelques mois et pourquoi pas bien avant l'entame de la saison des grandes vacances.

Peut-on programmer des projets de vacances ?

Tout à fait. Nonobstant toutes les urgences qu'il faut gérer sereinement dans la vie quotidienne, cela n'empêche pas les amateurs de voyages de faire des projets de départ vers de nouveaux horizons à mesure que la saison estivale pointe du nez. Pour l'immédiat, les autorités sanitaires algériennes ont recommandé aux Algériens de différer leurs voyages à l'étranger de peur d'être contaminés par le coronavirus.

En effet, afin de réduire le risque d'importation et d'extension de cette pandémie mondiale, le ministère *« conseille aux citoyens algériens devant se rendre dans les pays où l'épidémie est active de différer leur voyage »*. Idem en ce qui concerne les ressortissants algériens voulant se rendre au pays. Le ministère recommande *« aux ressortissants algériens établis dans les pays où l'épidémie est active d'ajourner également leur visite familiale sauf en cas de nécessité absolue »*. De toute évidence, plusieurs pays dits touristiques ont pris la décision de limiter au maximum les arrivants de toute provenance du monde, à l'image de la Tunisie qui a fermé déjà ses frontières.

Dans le domaine du tourisme religieux, la décision prise par le Royaume de l'Arabie saoudite de suspendre sine die les entrées pour les musulmans devant accomplir les rituels de la Omra à La Mecque, effectuer des visites à Médine, la ville du Prophète Mohamed (QSSL) en raison de la pandémie du coronavirus, est un coup très dur du point de vue économique pour les agences de voyage. Ainsi, c'est un chiffre d'affaires colossal que ces agences spécialisées dans ce genre de voyages ont perdu à cause du virus, et il sera encore plus grand avec l'approche du Ramadhan, où la demande des Algériens pour la Omra est très importante. En effet, le Ramadhan est la période la plus prisée par les Algériens pour la Omra même si les prix augmentent. Ce qui nous pousse à se demander si le prochain pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam, qui va regrouper quelque 41.300 Algériens au titre de la saison du Hadj 2020, ne sera pas compromis. Une autre frustration pour les futurs pèlerins.

De son côté, la compagnie nationale Air Algérie a annoncé la mise en place de dispositions particulières au profit des voyageurs impactés par les décisions d'annulation, de suppression des vols internationaux et domestiques prises à titre préventif suite à la propagation du coronavirus, a indiqué un communiqué de la compagnie. Applicables à partir du 13 mars 2020, ces dispositions particulières concernent la clientèle de la compagnie nationale affectée par les décisions d'annulation, de réduction et de suspension de certains vols internationaux, a ajouté la même source. Ainsi, les voyageurs qui souhaitent procéder à des changements de réservation et de report de leurs vols pourront y accéder sans paiement de frais quelle que soit la classe choisie (sous réserve de respect cabine), a précisé la compagnie nationale.

Air Algérie propose également la possibilité à ses passagers de se faire rembourser sous forme d'avoir (EMD) pour un voyage ultérieur devant être effectué avant le 31 décembre 2020. En dernier recours, les passagers peuvent demander le remboursement selon le même mode de payement, a fait savoir le communiqué de la compagnie nationale■

K. R.

Transport aérien : J'usqu'à 113 milliards de dollars de pertes en 2020

La pandémie de Covid-19 a impacté tous les secteurs économiques, en passant de l'agroalimentaire à l'industrie automobile. Mais s'il est un domaine dont on ne parle que peu dans les médias et qui, pourtant, vit la période la plus critique de son histoire moderne, il s'agit bien du secteur aérien. L'Association internationale du transport aérien (IATA) estime que la pandémie de coronavirus pourrait faire perdre jusqu'à 113 milliards de dollars aux compagnies aériennes.

L'IATA estime aussi à 250 milliards de dollars le manque à gagner pour l'aéronautique au sortir de la crise. C'est dix fois plus que le choc provoqué par les attentats du 11 septembre.

Selon les experts du domaine, les conséquences pourraient être terribles pour les différents pans du secteur aérien, à commencer par les compagnies aériennes qui sont en première ligne, mais aussi aux constructeurs, aux fournisseurs, aux aéroports, aux nombreuses TPE-PME et aux dizaines de milliers de salariés qui ne font face qu'à l'obscurité lorsqu'ils scrutent l'horizon■

Crise économique et Covid-19

Ces secteurs qui passent entre les mailles du filet

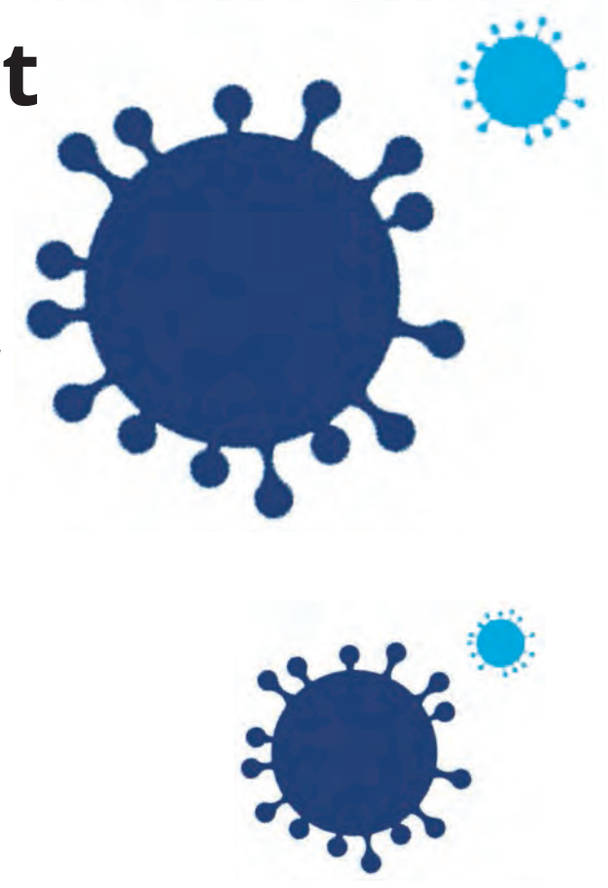

Prouesse. Parfois, d'un mal peut naître un bien ! Alors que la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 met à genoux l'économie mondiale et fait planer la menace d'une récession imminente, certains secteurs plus ou moins performants en temps normal arrivent à tirer leur épingle du jeu et remplir le carnet des commandes. Tandis que des piliers comme la finance, l'énergie ou le tourisme prennent l'eau de toutes parts, des filières de production parfois secondaires, de manufacture ou de services sont devenues tout simplement indispensables. Le textile, les désinfectants chimiques et les services *« Stay at home »* en sont actuellement l'illustration parfaite.

Principalement concentré sur les activités de l'habillement, l'industrie textile connaît, elle aussi, un ralentissement cyclique, induit par l'arrêt de la plupart des économies occidentales, comme au Bengladesh par exemple, deuxième atelier du monde après la Chine. Même s'il est trop tôt pour parler de croissance, cet état de faits a poussé beaucoup d'entreprises (grands producteurs ou simples artisans) à changer leurs fusils d'épaule et à s'adapter à la conjoncture actuelle, afin de pouvoir répondre à un autre type de *« marchés »* qui explose, celui des masques hygiéniques et autres combinaisons de protection, en l'occurrence.

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), il y a une forte augmentation de la demande mondiale de produits (masques) allant de 5 à 60 fois jusqu'à 100 fois le niveau normal, entraînée par les achats de panique, le stockage et la spéculation. La même source ajoute que le monde a besoin de 89 millions de masques par mois en cette période de pandémie. Soit 40% de plus que pendant la période pré-Covid-19. Et la demande ne touche pas que les masques chirurgicaux, utiles pour éviter les projections et non pour se protéger soi-même d'une contamination. Pour les masques de protection respiratoire de type FFP2, utilisés notamment dans l'industrie, les approvisionnements sont aussi sous tension.

Ce constat a poussé beaucoup d'industriels dans le monde entier à consacrer leur activité et leurs effectifs à produire les équipements nécessaires à la lutte contre la propagation de la pandémie. La saturation du marché est telle qu'une quasi-pénurie est signalée partout dans le monde.

En Italie, un des pays les plus touchés par la crise sanitaire, le quotidien Corriere della Sera rapporte l'initiative d'une entreprise de prêt-à-porter qui a décidé de convertir sa production de l'habillement aux masques de protection. Elle répond à l'appel à l'aide lancé par les autorités pour trouver des solutions à la pénurie. Le patron a promis, selon le journal, une production de 600.000 masques en deux semaines,

soit l'équivalent de 6 millions d'utilisations potentielles, car ces masques sont lavables. C'est ainsi que les masques chinois reviennent sur le marché. Pratiquement 5 mois après avoir mis sa machine industrielle au point mort, la Chine sort de son confinement et essaye, tant bien que mal, de répondre au boom de la demande, notamment à Wuhan, où l'ironie du sort a voulu que l'épicentre de la pandémie soit aussi la première zone de production mondiale. Pékin arrive même à en faire un outil de sa diplomatie. Directement ou par le biais des fondations comme celle du milliardaire Jack Ma, elle a envoyé des cargaisons entières de masques et de combinaisons à l'Algérie, Tunisie, Iran, Irak, Italie, Belgique, France et même aux Etats-Unis.

Les détergents, désinfectants et produits d'entretien

Qu'il s'agisse de gels, de solutions hydro-alcooliques, d'eau de Javel ou de simples désinfectants pour surfaces, ce créneau n'a jamais connu pareil essor. Des produits qui s'arrachent comme des petits pains. Certaines pharmacies ou magasins spécialisés n'ont pu renouveler leurs stocks depuis plusieurs semaines, car les fournisseurs et les logisticiens n'arrivent plus à suivre le rythme de la consommation.

Et pour cause, se désinfecter devient une obsession. C'est le premier réflexe préconisé par les médecins et les experts en épidémiologie après le confinement chez soi. Des villes entières subissent des vagues successives de désinfection et de nettoyage. Les ruptures de stocks s'enchaînent au grand dam des pays les plus touchés par la maladie, où (la règle de l'offre et de la demande oblige) une inflation des prix est également signalée dans plusieurs points de vente.

En France par exemple, selon l'AFP (Agence France presse), les fabricants de gel désinfectant pour les mains mettent les bouchées doubles et embauchent des intérimaires pour faire face à l'explosion de la demande de ce produit sans rinçage pour éviter la propagation du nouveau coronavirus. C'est le cas, notamment, d'un fabricant installé en Moselle (à l'est du pays), qui produit 80.000 à 100.000 flacons en plastique de gel hydro-alcoolique par jour, au niveau de trois sites. L'entreprise familiale vient d'en écouler 1,7 million d'unités en six semaines, contre 800.000 au cours des 12 mois de 2019.

Aux Etats-Unis, la demande pour le très réputé désinfectant Thymox, produit à Sherbrooke, est jugée *« complètement démesurée »* depuis que la crise sanitaire a touché l'Amérique, rapporte un média local. En effet, ce sont plus de 80.000 litres de concentré de désinfectant de surface à base d'huile essentielle de thym qui sortent de l'usine de production de Sherbrooke chaque semaine. Ces quelque 400 barils hebdomadaires permettent aux distributeurs de produire plus de 2,64 millions de bouteilles de 750 ml de désinfectant homologué pour détruire le coronavirus.

La cadence de production pourrait grimper à plus de 100 barils par jour de ce désinfectant naturel pour les surfaces, les comptoirs et les planchers. A titre de comparaison, 17 barils de 200 litres de Thymox avaient été vendus en janvier 2020 et 312 en février, au début de la crise de Covid-19. Si la demande pour la Chine et l'Europe s'est stabilisée, c'est aux États-Unis, mais surtout au Canada que ce produit est le plus recherché, indique la même source.

Les *« stay at home »*

Ou les *« restez à la maison »*, si vous préférez ! Une expression qui qualifie plus concrètement tous les services consommables chez soi, qui existent déjà ou qui ont été développés par de nombreuses sociétés, start-up ou plateformes en ligne, actives dans ce domaine, depuis le début de la crise du coronavirus.

La mesure du confinement chez soi ayant été préconisée par l'écrasante majorité des pays contaminés, une demande sans précédent de produits ou prestations de services (via internet principalement), à utiliser ou consommer à la maison à défaut de mobilité, a été enregistrée chez des cadors de la distribution et du e-commerce comme Amazone, Netflix ou Alibaba qui, d'ailleurs, ont été parmi les sociétés les moins affectées par les krachs boursiers du mois de mars.

Le marché du divertissement (jeux vidéo et cinéma), des produits multimédias (livres, musique, streaming), la presse électronique, le conseil, la livraison, la formation et les cours en ligne, les soins médicaux et la communication à distance a doublé sa taille en l'espace de quelques semaines seulement, à tel point que le premier marché financier au monde, Wall Street, a développé un nouvel indice boursier baptisé *« Stay at home »*. Proposé par la société MKM Partners, il rassemble une trentaine d'entreprises qui vont surfer sur cette nouvelle vague de sédentarité qui s'impose à la planète, parmi lesquelles on retrouve, entre autres, Amazone, Netflix, Alibaba, The New York Times, eBay, Facebook, JD.com, GrubHub, Activision Blizzard ou encore Citrix Systems■

B. K.

Yasmine Belkaïd

Une fierté pour l'Algérie

Dr. Yasmine Belkaïd, née en 1968, est une immunologiste algérienne et chercheuse principale à l'Institut national des maladies allergiques et infectieuses (National Institute of Allergy and Infectious Diseases, NIAID). La crise sanitaire actuelle marquée par la propagation de la pandémie de coronavirus dans le monde, y compris en Algérie, nous pousse certainement à évoquer les exploits de Yasmine Belkaïd dans ce domaine.

Professeure associée à l'Université de Pennsylvanie, Yasmine Belkaïd naît et grandit à Alger, elle obtient un baccalauréat universitaire en sciences et un master en biochimie à l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène.

Elle passe ensuite un DEA à l'Université Paris-Sud. En 1996, elle soutient sa thèse de doctorat à l'Institut Pasteur sur les réponses immunitaires au parasite Leishmania. Elle effectue ses recherches postdoctorales au laboratoire des maladies parasitaires de l'Institut national des maladies allergiques et infectieuses.

En 2002, elle rejoint la section d'immunologie moléculaire à l'hôpital pour enfants de Cincinnati. En 2005, elle retourne au NIAID en tant que chercheuse titulaire au laboratoire des maladies parasitaires. En 2008, elle devient professeure associée à l'Université de Pennsylvanie.

Dr. Yasmine Belkaïd effectue ses recherches sur les interactions entre les microbes et leurs hôtes. Elle explore les réactions du système immunitaire face à la présence de microbes. Elle est directrice de recherches du programme microbiome du NIAID.

Parmi ses exploits, on peut citer qu'en 2013, elle a reçu la médaille d'or de l'Union internationale de biochimie et de biologie moléculaire, en 2016 le Prix Sanofi Pasteur.

Elle est également membre de l'Académie américaine de microbiologie, et en 2017, elle reçoit le Prix Emil von Behring en devenant également membre de l'Académie nationale des sciences. Autant de performances qui marquent sa vie professionnelle et qui constituent une fierté pour l'Algérie. Bravo Yasmine !

F. A.

بيدّي...
نسيّر أعمالي
ooredoo
عيش الإنترنت
ooredoo.dz

Art & Science of Amazing Protection